

B.A.F.

Sommaire

IN MEMORIAM

EXAMENS
STAGES
COORDONNEES

STATUT
ARBITRES

LA DNA VOUS
INFORME

PENDULES

RAPPORT
TECHNIQUE
SIMPLIFIE



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS
DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

BULLETTIN

des

ARBITRES FEDEREAUX

D.N.A. – F.F.E.
BP 10054
78185 St Quentin en Yvelines
Cedex

N°116
FEVRIER 2008

SOMMAIRE DU BAF N°116

LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE	page 3
<i>Par Stéphane ESCAFRE</i>	
TITRES ET SANCTIONS	page 4
<i>Par Luc FANCELLI</i>	
COORDONNEES DNA – SUPERVISEURS - FORMATEURS - DRA	page 5
STAGES DE FORMATION D'ARBITRES	page 10
<i>Par Christian BERNARD</i>	
LA DNA VOUS INFORME	page 12
EXAMENS – SUJETS ET CORRIGES	page 16
<i>Par Thierry PARIS et les correcteurs</i>	
QUESTIONS REPONSES	page 28
<i>Par Stéphane ESCAFRE et Sylvain RIVIER</i>	
DECES DE JEAN-CHRISTOPHE BASAILLE	page 35
<i>Par Charles-Henri ROUAH</i>	
VILLANDRY	page 36
CHAMPOLLION	page 40
STATUT DE L'ARBITRE	page 41
<i>Par Wilhem DAMOUR</i>	
RUBRIQUE A BRAC	page 44
CODE FIDE DES PAYS	page 48
PENDULE SILVER	page 51
<i>Par Jean-Baka DOMELEVO ENTFELLNER</i>	
RAPPORT TECHNIQUE SIMPLIFIE	page 54
<i>Par Luc FANCELLI et Stephen BOYD</i>	

Rédacteur du Bulletin des Arbitres Fédéraux :

Dominique DERVIEUX – Téléphone : 01.48.43.74.94 – e-mail : ddtm.dervieux@laposte.net

Le B.A.F. est édité par la Fédération Française des Echecs - Direction Nationale de l'Arbitrage.

Siège : Stephen BOYD, délégué D.N.A.,
FFE, BP 10054, 78185 St Quentin en Yvelines
Mail : stephen.boyd@echecs.asso.fr



LE MOT DU DIRECTEUR NATIONAL DE L'ARBITRAGE

Par Stéphane ESCAFRE

Blaise Pascal disait : *"Vous voulez qu'on croit du bien de vous, n'en dites pas"*, mais la sagesse populaire nous conseille : *"Dites du bien de vous, cela se répètera et on ne saura plus d'où ça vient"*. Alors, tant pis pour Pascal, disons du bien de la DNA : l'année passée, nous avons bien travaillé.

La DNA a formé plus de quatre cents arbitres, et c'est une très bonne chose !

Ce ne sont pas quatre cents nouveaux arbitres, il y a dans ce chiffre : des formations continues, des AF4 qui sont devenus AF3, des AF3 qui sont devenus AF2.

Ces quatre cents arbitres formés, c'est du bon travail. C'est un record. Alors merci à ceux qui ont formés ces arbitres, et merci aux arbitres qui ont suivi une formation continue, et BRAVO aux organisateurs de stage qui savent motiver leurs troupes.

La formation continue obligatoire déplaît à une poignée d'arbitres qui croient tout connaître, qui pensent ne pas avoir besoin d'échanger des idées avec leurs collègues. Ce sera avec un grand plaisir que nous ne renouvèlerons pas les licences de ces prétentieux, qu'ils soient AF4 ou AF1.

Si le message ne vous semble pas assez clair, reportez-vous à la page 14 de ce bulletin.

Bonne lecture de ce BAF très riche, concocté, comme d'habitude de main de maître par l'Arbitre International Dominique Dervieux

NDLR : ce dernier tient à associer à ces louanges ses contributeurs occasionnels et réguliers.





DIRECTION DES TOURNOIS ET SANCTIONS

Luc FANCELLI 35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO

e-mail : LFTSDNA@aol.com

CODE FFE	NOM	PRENOM	TYPE	DEBUT	FIN	POSITION	REFERENCE
L09441	LEYGUE	Dominique	PARTIEL	14/03/2007	13/03/2008	ARBITRAGE	CADE 06-17
N21597	BEN KHELIFA	Noomene	SUSPENDU	06/11/2004	05/11/2009	SUSPENDU	
J00465	ARDILLA	Marc	SUSPENDU	07/05/2000	06/05/2010	SUSPENDU	
sans code	BORDEAUX	Jacques	ATTENTE	01/02/1996	01/01/2900	CND	

La Direction des Sanctions rappelle que cette liste actualisée peut-être obtenue à tout moment à l'adresse suivante : <http://www.echecs.asso.fr/Discipline/Sanctions.pdf> auprès de la F.F.E. ou auprès du Directeur.

Luc FANCELLI 35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO
e-mail : LFTSDNA@aol.com

Luc FANCELLI



Meilleurs Voeux de la DNA !

Les recommandations de Luc :

- Les rapports et les ASP doivent être postérieurs au stage S3 pour valider un cursus.
- Attention, le nom exact du départage est BUCHHOLTZ (pas de T ☺)
- Utilisez le nouveau formulaire I2bis pour vos rapports. Le formulaire doit être incrémenté (1/2008, 2/2008, etc.. à partir de l'année civile, pas à partir de la saison sportive.



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

COMPOSITION DE LA DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Directeur National de l'Arbitrage

ESCAFRE Stéphane	06.23.69.10.91 escafre@gmail.com	29 Boulevard Paoli 20200 BASTIA
-------------------------	--	------------------------------------

Directeurs

BERNARD Christian	Directeur de la formation	04.90.34.97.97 chris.a.bernard@wanadoo.fr	85 avenue Frédéric Mistral 84100 ORANGE
DERVIEUX Dominique	Directeur de publication	01.48.43.74.94 ddtm.dervieux@laposte.net	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS
DESMOULIERES Serge	Directeur des règlements	02.38.66.58.75 serge.desmoulieres@wanadoo.fr	10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN
FANCELLI Luc	Directeur des titres, tournois et sanctions	03.44.26.30.33 LFTSDNA@aol.com	35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO
FREYD Laurent	Directeur des traductions	01.34.66.36.41 / 06.22.31.76.10 lfreyd@free.fr	27 Rue des Prés 95450 SAGY
PARIS Thierry	Directeur des examens	04.37.69.09.36 thierry.paris@free.fr	18 rue Gabillot 69003 LYON

Conseillers techniques

BAUDSON Chantal 	06 20 32 07 57 soshin@voila.fr	HLM Bellevue Bat O Quartier Val des Rougières 83400 HYERES
PERNOUD Claire	04.76.42.21.97 / 06.81.13.13.59 claire.pernoud@orange.fr	71, rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE

Délégué D.N.A au siège fédéral

BOYD Stephen	stephen.boyd@echecs.asso.fr	11, rue de l'Aiglon 34090 Montpellier
---------------------	--	--



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

SUPERVISEURS

				Liges de : DOM-ROM COM Nouvelle-Calédonie
BERNARD Vincent	04.42.56.94.60	Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES	VNJABERNARD@aol.com	Liges de : Provence Côte d'Azur Languedoc
FANCELLI Luc	03.44.26.30.33	35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO	LFTSDNA@aol.com	Liges de : Ile de France Champagne Ardennes
COLIN Serge	04.74.94.14.89	Impasse de Belledonne 38290 LAVERPILLERE	Colin.serge@wanadoo.fr	Liges de : Franche-Comté Dauphiné-Savoie
DERVIEUX Dominique	01.48.43.74.94	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS	Ddtm.dervieux@laposte.net	Liges de : Midi-Pyrénées Aquitaine
DESMOULIERES Serge	02.38.66.58.75	10 rue des Iris 45750 SAINT PRIVE SAINT MESMIN	Serge.desmoulieres@wanadoo.fr	Liges de : Centre Limousin, Poitou-Charentes
MOURET Erick	04.67.60.02.29	FFE – BP 2022 34024 MONTPELLIER Cedex 1	erick.mouret@online.fr	Ligue de : Corse
LECUYER Pierre	02.97.47.05.42 02.98.56.39.44	7 rue Rychebusch 56000 VANNES	pierrelecuver56@yahoo.fr	Liges de : Bretagne Pays de Loire
MAILLARD Jacques	02.31.37.65.88	2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER	Jacquelisa.maillard@wanadoo.fr	Liges de : Haute Normandie Basse Normandie
PARIS Thierry	06.86.99.08.80	18 rue Gabillot 69003 LYON	Thierry.paris@free.fr	Liges de : Lyonnais Bourgogne Auvergne
PERNOUD Claire	04.76.42.21.97	71, rue Saint-Laurent 38000 GRENOBLE	claire.pernoud@wanadoo.fr	Liges de : Alsace Lorraine
VARINIAC Emmanuel	06.67.30.59.32	2 rue du parc Lachenois 60310 LASSIGNY	emmanuel.variniac@laposte.net	Liges de : Nord Pas-de-Calais Picardie

Si vous avez besoin d'aide, vous pouvez aussi appeler :
Stephen BOYD (arbitre international)
au 04.67.02.00.29 (dom.)



FEDERATION FRANCAISE DES ECHECS

FORMATEURS ACTIFS DE LA D.N.A.

André BASTIEN	01.39.91.37.88	41 rue Muscella Les jardins de Saint Lubin 95570 MOISSELLES	abastien@magic.fr
Vincent BERNARD	04.42.56.94.60	Baou Trouca 25 rue Centaurée 13800 ISTRES	VNJABERNARD@aol.com
Jean BOGGIO	01.43.28.07.54	4 rue Cart 94160 SAINT MANDE	jeanboggio@noos.fr
Nadir BOUNZOU	06.64.64.23.14	62 rue de Bordeaux 93290 TREMBLAY EN FRANCE	Nadir-bounzou@netcourrier.com
Stephen BOYD	04.67.02.00.29	11 rue d'Aiglon 34090 MONTPELLIER	stephen.boyd@free.fr
Francis DELBOE	06.62.36.88.02	24, rue des Sorbiers 59134 HERLIES	fdelboe@online.fr
Dominique DERVIEUX	01.48.43.74.94	9 rue de la Convention 93260 LES LILAS	Ddtm.dervieux@laposte.net
Stéphane ESCAFRE	06.23.69.10.91	29 Boulevard Paoli 20200 BASTIA	escafre@gmail.com
Laurent FREYD	09 54 01 73 79 06.22.31.76.10	27 Rue des Prés 95450 SAGY	lfreyd@free.fr
Patrick HUMBERT	01.48.90.89.68	29 rue Lucie 94600 CHOISY LE ROI	phumbert@club-internet.fr
Pierre LECUYER	02.97.47.05.42	7 rue Rychebusch 56000 VANNES	pierrelecuycer56@yahoo.fr
Jacques MAILLARD	02.31.37.20.20	2 rue le Mont Notre Dame 14530 LUC SUR MER	jacqueslisa.maillard@wanadoo.fr
Erick MOURET	04.67.60.02.29	FFE BP 2022 34024 Montpellier cedex 1	erick.mouret@online.fr
Charles-Henri ROUAH	01.64.05.55.48	Echecs BP 119 94003 CRETEIL cedex	orscholz@club-internet.fr
Emmanuel VARINIAC	06.67.30.59.32	2 rue du parc Lachenois 60310 LASSIGNY	emmanuel.variniac@laposte.net

Directeur de la Formation :

Christian BERNARD

85 avenue Frédéric MISTRAL 84100 ORANGE


Tél / Fax : 04.90.34.97.97

Chris.a.bernard@wanadoo.fr

LES DIRECTIONS REGIONALES DE L'ARBITRAGE

<http://echecs.asso.fr/ListeDirections.aspx?Action=DRA>

ALSACE	Sylvain KUCHLY 18 rue du Brotsch 67700 OTTERSWILLER 03.88.91.88.25	Kuchly-syl@wanadoo.fr
AQUITAINE	Jean-Marc MOREL Amicale Laïque Jean Sarrailh - section Echecs - 1 Av Robert Schuman 64000 PAU 05 59 81 09 87 - 06.82.12.66.21	j.marc.morel@wanadoo.fr
AUVERGNE	Jean-Marc FLOUZAT Apt. 76 15 rue de la fontaine du bac 63000 CLERMONT FERRAND Tél : 04.73.28.45.59	Jean-marc.flouzat@wanadoo.fr
BASSE NORMANDIE	Stéphane CROUTTE 12 résidence La Druelle 14160 DIVES-SUR-MER Tel : 02.31.91.48.65	Echecs14@free.fr ou echecs14@hotmail.com
BOURGOGNE		
BRETAGNE	Sébastien LARCHER 38 Bld de la gare 22600 LOUDEAC 06.13.61.42.80	sebebof@hotmail.com
CENTRE VAL DE LOIRE	Serge DESMOULIERES 10 rue des Iris 45750 ST PRIVE ST MESMIN 02.38.66.58.75	Serge.desmoulieres@wanadoo.fr
CHAMPAGNE ARDENNES	Patrick CHANELLE 7 impasse des Charmes 10430 ROSIERES 03.25.49.69.61	Chanelle.pat@wanadoo.fr site http://perso.wanadoo.fr/serge.picard/liguechampagneardennes/ligueca.htm
CORSE	Jean-François LUCIANI Rés. Touraine, Gare de Lupino 20600 BASTIA 04 95 33 07 61 - 06.80.02.25.72	lucianiif@aol.com
COTE D'AZUR	Chantal BAUDSON HLM Bellevue Bat O Quartier Val des Rougières 83400 HYERES 06 20 32 07 57	soshin@voila.fr
DAUPHINE SAVOIE	Alain ALEXANDRE 13 rue des Sources 38640 CLAIX	Alexandre.alain@free.fr
FRANCHE COMTE	Jean-François CORSINI 21 rue des Prunes 39380 LA VIEILLE LOYE	j-f.corsini@laposte.net
HAUTE NORMANDIE	Jean-Louis HUCY 70 rue de Diane 76230 BOIS-GUILLAUME 02.35.60.27.41 / 06.20.51.44.14	jlhucy@wanadoo.fr
ILE DE FRANCE	Jean BOGGIO 4 rue Cart 94160 SAINT MANDE 01.43.28.07.54	jeanboggio@noos.fr

LANGUEDOC	Jean-Paul MORETTI 12 rue de Turenne 30000 NIMES	i.t.rom@wanadoo.fr
LIMOUSIN	Michael TROUBAT 7 rue George Sand 87270 COUZEIX	dra.limousin@online.fr
LORRAINE	Eric DELMOTTE 30 rue des jardiniers 57000 METZ 03.87.17.42.78 / 06.83.56.36.52	eric@e-delmotte.com
LYONNAIS	Bruno DARCET 41 rue des Tilleuls 38280 VILLETTE D'ANTHON 04.72.02.49.43 / 06.09.85.20.32	Bruno.darcet@free.fr site http://www.ligue-lyonnais-echecs.org/dra.html
MIDI PYRENEES	Loïc CWIEK 18,rue JJ Rousseau 31830 PLAISANCE DU TOUCH	Loic.cwiek@free.fr
NORD PAS DE CALAIS	Anémone KULCZAK 109 rue Gaspard 59580 ANICHE 06.88.72.49.11	akulczak@yahoo.fr site http://www.viruschess.com/Pages/Direction_Regionale_dArbitrage.html
PAYS DE LOIRE	Jean-Luc VIOLEAU 16 rue Fernandel 85000 LA ROCHE SUR YON 02.51.37.69.94	jean-luc.violeau@wanadoo.fr
PICARDIE	Luc FANCELLI 35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO 03.44.26.30.33	lfpic60E@aol.com site http://www.picardie-echecs.info/arbitrage/arbitrage.htm
POITOU CHARENTES	Genc GJOKA 12 Rue du Chant des Oiseaux 79000 NIORT	GencGjoka@aol.com
PROVENCE	Vincent BERNARD Baou Trouca, 25 rue Centaurée 13800 ISTRES 04.42.56.94.60	VNJABERNARD@aol.com site http://perso.wanadoo.fr/dra-provence/
GUADELOUPE	Pierre ARMEDE Borel 97129 LAMENTIN 05 90 95 43 40	
LA REUNION 	Emmanuel BESNUS Appt 17, Rés. Claire 2, 30, rue du Saint-Alexis 97434 SAINT GILLES LES BAINS 02 62 24 69 34 / 06.92.26.79.53	Emmanuel.besnus@laposte.net
MARTINIQUE		Président de Ligue : Joël GRATIEN Joel.gratien@wanadoo.fr site http://www.echecs-martinique.com/dip_arbffe.htm
GUYANNE		e-mail du superviseur :
POLYNESIE		e-mail du superviseur :

Aidez-nous à tenir à jour ce fichier d'adresses des Directeurs Régionaux !

Veuillez me communiquer dès que possible toutes les modifications

Merci d'avance !

Signalez tout changement de Titre au Directeur des Titres :

Luc FANCELLI 35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO

e-mail : LFTSDNA@aol.com



STAGES ANNONCÉS

En direct sur le site fédéral :

<http://www.echecs.asso.fr/ListeStages.aspx?Action=DNA>

Cannes (06) - Arbitre Fédéral 4

1 mars 2008 - 2 mars 2008

Formateur : Erick Mouret

Lieu du stage: Cannes-Echecs 11 , 13 avenue Saint Louis 06400 CANNES

Organisateur : Ligue Côte d'Azur du jeu d'échecs, Chantal Baudson HLM Bellevue Bt O 83400 Hyères Tél. : 06 20 32 07 57 - soshin@voila.fr

Maizières les Metz (57) - Arbitre Fédéral 2

1 mars 2008 - 2 mars 2008

Organisateur : ligue LOR

Formateur : Emmanuel Variniac

Lieu du stage : Espace Rencontre Les Ecarts

Renseignements et inscriptions: Eric Delmotte - 30 rue des Jardiniers - 57000 METZ - eric@e-delmotte.com

Maignelay-Montigny (60) - Arbitre Fédéral 4

8 mars 2008 - 9 mars 2008

Organisateur : ligue PIC

Formateur : Emmanuel Variniac

Lieu du stage : Espace Duquesnel rue de St Just en Chaussée 60420 MAIGNELAY MONTIGNY

Renseignements et inscriptions: Luc Fancelli - 03 44 26 30 33 - lfpic60e@aol.com

Maignelay-Montigny (60) - Arbitre Jeune

8 mars 2008 - 9 mars 2008

Organisateur : ligue PIC

Formateur : Emmanuel Variniac

Lieu du stage : Espace Duquesnel rue de St Just en Chaussée 60420 MAIGNELAY MONTIGNY

Renseignements et inscriptions: Luc Fancelli - 03 44 26 30 33 - lfpic60e@aol.com

Monteux (84) - Arbitre Fédéral 4

8 mars 2008 - 9 mars 2008

Organisateur : DRA ligue PRO

Formateur : Vincent Bernard

Lieu du stage : Maison des Associations - 55 bd Trewey

Renseignements et inscriptions: Marie-Paule Bartolo - 40 lotissement le Grand Adrenier - 84210 SAINT-DIDIER - cadomp@yahoo.fr

Monteux (84) - Arbitre Jeune

8 mars 2008 - 9 mars 2008

Organisateur : DRA ligue PRO

Formateur : Vincent Bernard

Lieu du stage : Maison des Associations - 55 bd Trewey

Renseignements et inscriptions: Marie-Paule Bartolo - 40 lotissement le Grand Adrenier - 84210 SAINT-DIDIER - cadomp@yahoo.fr

Muret (31) - Arbitre Fédéral 3**8 mars 2008 - 9 mars 2008****Organisateur :** DRA ligue MPY**Formateur :** Stephen Boyd**Lieu du stage :** Ancienne Ecole Clement Ader - - maison des Associations - place des Combattants A.F.N.**Renseignements et inscriptions:** Loïc Cwiek - 06 33 24 86 31 - 05 62 48 81 41 - loic.cwiek@free.fr**Pau - Arbitre Fédéral 3****8 mars 2008 - 9 mars 2008****Organisateur:** DRA Aquitaine**Lieu:** Amicale Laïque Jean Sarrailh**Formateur:** Dominique Dervieux**Renseignements/Inscriptions :** Jean-Marc Morel - Amicale Laique Jean Sarrailh - Section Echecs - 1 Av RobertSchuman - 64000 PAU - 06-82-12-66-21 - j.marc.morel@wanadoo.fr**Tulle (19) - Formation Continue****8 mars 2008 - 8 mars 2008****Organisateur :** ligue LIM**Formateur :** Laurent Freyd**Lieu du stage :** Centre du Chambon**Renseignements et inscriptions:** M. Troubat- dra.limousin@free.fr**Génas (69) - Arbitre Fédéral 3****26 avril 2008 - 27 avril 2008****Organisateur :** DRA ligue LYO**Formateur :** Erick Mouret**Lieu du stage :** à déterminer**Renseignements et inscriptions:** Bruno Darcet - 41, rue des Tilleul - 38280 VILLETTE D'ANTHON - 04 72 02 49 43 - 0609 85 20 32 - bruno.darcet@yazul.net**Grande Synthe (59) - Arbitre Fédéral 3****4 mai 2008 - 5 mai 2008****Organisateur :** DRA ligue NPC**Formateur :** Emmanuel Variniac**Lieu :** Grande-Synthe (59)**Lieu du stage :** LCR Fléming - rue Fléming- 59760 GRANDE SYNTHE**Renseignements et inscriptions:** Philippe BLOT - Tél : 03.28.27.79.22 - philippe-blot@orange.fr**Orléans (45) - Formation Continue****31 mai 2008 - 1 juin 2008****Organisateur :** ligue CVL**Formateur :** Laurent Freyd**Lieu du stage :** Maison des Sports - 5 rue L. Pasteur**Renseignements et inscriptions:** Serge Desmoulières - 10 rue des Iris - 45750 St Pryvé St Mesmin**Orléans (45) - Arbitre Jeune****31 mai 2008 - 1 juin 2008****Organisateur :** ligue CVL**Formateur :** Dominique Dervieux**Lieu du stage :** Maison des Sports - 5 rue L. Pasteur**Renseignements et inscriptions:** Serge Desmoulières - serge.desmoulieres@wanadoo.fr**Niort (79) - Formation Continue****14 juin 2008 - 14 juin 2008****Organisateur :** ligue PCH**Formateur :** Pierre Lecuyer**Lieu du stage :** Locau de l'Echiquier Niortais - Place du Port**Renseignements et inscriptions:** Genc Gjoka - 12 rue du Chant des Oiseaux - 79000 NIORT - 005 49 24 34 78 - 06 7519 03 47 - GencGjoka@aol.com



LA D.N.A. VOUS INFORME...

Suivi des Demandes d'homologation et des rapports techniques

Les demandes d'homologation et rapports de tournoi (avec chèque des droits d'homologation) sont à envoyer à :

Stephen Boyd

11, rue de l'Aiglon 34090 Montpellier

Questions sur Arbitrage – Elo FIDE à :

stephen.boyd@echecs.asso.fr



Prochains tests

Merci de noter dans vos agendas les dates des sessions d'examen d'arbitrage pour 2008 :

samedi 22 mars 2008, samedi 28 juin 2008 et samedi 22 novembre 2008



Envois à Stephen Boyd

- Pensez à compresser les dossiers (et le fichier PAPI si vous avez la version 3 ou supérieure).
- Envoyez seulement le fichier PAPI (fichier avec l'extension .papi) et les fichiers en format word ou pdf de votre rapport technique (page de garde, RI, normes, prix).

De plus en plus de filtres de mail supprime le fichier PAPI en pensant à un virus.

Il faut donc envoyer le fichier dans un dossier .zip.

Les fichiers html sont complètement inutiles pour Stephen Boyd car il peut tout extraire avec le fichier PAPI. De plus il refait après vérification les exports FIDE et FFE systématiquement.

Contrôle des feuilles de parties

Quand les feuilles de parties sont à joindre au PV du match, l'arbitre doit contrôler que toutes les feuilles sont complètes (tous les coups, résultats et signatures) car cette vérification (avant envoi par l'organisateur) est de sa responsabilité.

En cas de manquement à cette obligation de sa mission, l'arbitre peut être averti et éventuellement sanctionné (Le Directeur de groupe fait suivre à la DNA).

Si c'est le joueur fautif qui refuse de compléter sa feuille (ou de noter ses coups en cadence Fischer) c'est à l'arbitre de faire appliquer le règlement, y compris contre un des joueurs de son propre club.

Nouveau DRA à la Réunion



Emmanuel BESNUS, AF3, est le nouveau DRA de la Réunion, l'île intense, depuis décembre dernier.

Viva Espana !

Dans le cadre d'un échange d'arbitres entre l'Espagne et la France, nous invitons des arbitres parlant couramment Espagnol, et ayant un niveau minimum d'AF2 de poser leur candidature auprès de [Stéphane Escafre](mailto:Stéphane_Escafre@escafre@gmail.com) – escafre@gmail.com

Chantal Baudson rejoint la DNA



Le Comité Directeur fédéral de novembre a approuvé à l'unanimité, la nomination de **Chantal Baudson** à la DNA.

AF1, Directrice Régionale de l'Arbitrage de la Côte d'Azur, habituée des Champ. de France jeunes et adultes, elle fût l'arbitre principale des Champ. de France Scolaires (600 participants).

Le Président fédéral et le Président de la DNA ont mis en avant ses qualités d'arbitre, ainsi que ses connaissances dans les domaines jeune et scolaire.

Chantal Baudson avait reçu le trophée AFCAM de "Meilleur Arbitre", dans la catégorie espoir (photo : Le Président de la DNA remet le trophée lors des championnats de France Jeunes au Grand Bornand)



ELO FIDE

La FIDE a de nouveau modifié l'interprétation du règlement des performances à 0 et 0,5.

Donc ce qui est publié p 13 BAF 115 n'est plus exacte :

La question est toujours intéressante mais la réponse a changé. Les modifications sont en majuscules.

Stephen Boyd reçoit tous les 3 mois des messages d'interrogations sur des performances FIDE effectuées alors que les joueurs pensaient qu'elles n'étaient pas comptabilisées.

Voici comment le dialogue se déroule :

Question : Bonjour, je suis étonné de constater que j'ai obtenu une tranche FIDE alors que mon résultat est de 0,5 contre des joueurs FIDE.

Réponse de Stephen Boyd :
L'interprétation de la FIDE de cette règle est « SI VOUS MARQUEZ 0 ou 0,5 CONTRE LES FIDE, A VOTRE PREMIERE PERFORMANCE le résultat n'est pas pris en compte, SINON LE RESULTAT EST PRISE EN COMPTE Votre performance a donc normalement été prise en compte.

Alors, chers collègues arbitres et DRA, communiquez lors de vos arbitrages auprès des joueurs pour leur confirmer que de telles performances FIDE seront comptabilisées afin d'éviter à Stephen de répondre sempiternellement à cette question ! Merci pour lui.

En résumé, les performances pas prises en compte :

- a) le joueur réalise 0 ou 0,5 sur toutes les parties et c'est la première performance*
- b) la performance de la première perf est inférieure à 1400.*

Attention les performances suivantes sont prises en compte, peu importe la performance. Donc en fait, très peu de performances ne sont pas prises en compte !

Autre question courante :

J'ai participé dans un tournoi à Noël et le résultat n'est pas pris en compte en janvier. Pourquoi ?

Réponse : Le gestion des tournois FIDE n'est pas comme celui de la FFE. Les résultats doivent arriver au moins 30 jours avant la sortie de la prochaine liste. Donc par exemple pour le classement de janvier, aucun résultat n'est pris en compte pour un tournoi qui se termine après le 30 novembre. Les tournois et interclubs joués en décembre seront pris en compte en avril (avec les élos d'octobre bien sûr).



**« SEMINAIRE DE FORMATION
CONTINUE DES ARBITRES TITRES »**

Les arbitres n'ayant pas suivi un séminaire de Formation continue (ou stage de formation pour obtenir un titre supérieur), avant le 1er septembre 2009 ne seront plus considérés comme «actifs», et ne recevront plus de licence d'arbitre fédéral.

La Direction Nationale de l'Arbitrage a décidé de rappeler à tous les arbitres titrés qu'ils doivent suivre un stage de Formation continue lors d'une Olympiade (voir article 22.4 du Règlement intérieur de la DNA).

Cette formation continue votée par le Comité directeur de la Fédération, est une nécessité sportive car elle permet tous les 4 ans de faire le point sur les nouveaux règlements et sur leurs applications. Elle permet également à un groupe d'arbitres régionaux de discuter de leurs problèmes, d'harmoniser leurs savoir-faire et de mieux se connaître. C'est donc une journée conviviale, avec un repas pris en commun et sans le souci de se présenter à un examen.

Afin de simplifier et de rendre plus attractive cette première formation continue, il a été décidé :

1. Application aux arbitres AF4, AF3, AF2 et AF1 avec la restriction que tous les arbitres AF4 et AF3 qui ont suivi un stage depuis le 1er septembre 2005 sont déjà en règle, et n'ont donc pas l'obligation de suivre ce stage de formation continue .

2. Exceptionnellement la durée du stage est limitée à 10 heures soit :

- sur une journée par exemple de 9h00 à 19h00 dont un repas pris en commun
- sur deux demi-journées avec un repas pris en commun

- pendant les Championnats de France (organisation par la DNA)

3. Participation d'au moins 12 arbitres avec un formateur officiel et possibilité d'animer le stage avec 2 formateurs à partir de 24 arbitres.

4. L'inscription est de 20 € dont 10 € pour la Fédération (fourniture du Livre de l'arbitre) et qui 10 € pour l'organisateur prendra en charge un repas et éventuellement les frais de secrétariat et de photocopies. L'organisateur peut obtenir des aides au titre de la formation des arbitres auprès des collectivités.

5. Programme (à modifier ou à compléter selon les nécessités)

- les Règles du jeu - le Rapport technique simplifié - les pendules électroniques - les titres, les normes, les appariements complexes, les questions diverses, etc. - utilisation de P.A.P.I.

6. Les arbitres n'ayant pas suivi un séminaire de Formation continue avant le 1er septembre 2009 ne seront plus considérés comme «actifs» et ne recevront plus de licence d'arbitre fédéral.

7. Il est demandé aux Présidents des Liges et des Comités départementaux, ainsi qu'aux Directeurs régionaux d'arbitrage de mettre tout en oeuvre pour organiser des séminaires dans leur région.

Le détail de l'organisation : voir l'article 22.4 (règlement intérieur de la DNA)

Le Directeur de la DNA Le Directeur de la
Formation des arbitres
Stéphane ESCAFRE - Christian BERNARD



Tranche FIDE pour entrer dans le classement

Comment sont comptabilisées les tranches en Interclubs ?

C'est assez fastidieux comme travail. Pour des joueurs classés il est possible de prendre en compte des résultats liste par liste pendant la saison. Par contre pour les non-classés il faut attendre la fin de la saison parce qu'il faut prendre en compte la globalité de la saison. Cela s'effectue en mai. Un joueur réalise une performance s'il rencontre au moins 3 FIDE dans la même compétition. Les différents niveaux des interclubs sont considérés comme une seule et même compétition dans ce cas là (mais pas pour des normes – désolé ☹).

Par exemple un joueur non-classé aura une performance FIDE si il joue un FIDE à la Ronde 1 et 4 de la NIV et à la ronde Ronde 5 de la NIII.



Equipe d'arbitrage à la Roche sur Yon

Monsieur **Jean-Luc Violeau** sera l'Arbitre Supérieur de ces Championnats 2008.

Arbitres principaux : VIOLEAU Jean-Luc (AF1), LECUYER Pierre (IA), MOREAU David (AF2), BAUDSON Chantal (AF1), LARCHER Sébastien (AF2), ESCAFRE Stéphane (IA), MOLLARD Anne (AF2), CLOAREC Bernard (AF2), HUMEAU Cyril (FA), BELLET Georges (AF2), FRETTEL Didier (AF3).

Les arbitres adjoints : GARAY Louis (AF3), RUBINI Xavier (AF3), LEWIS John (AF3), MULLON Jean-Baptiste (AF4), GIL Jean-Jacques (AF4), WOHLERS-ARMAS Friederike (AF3), VERNEREY Laurent (AF3), LAVIGNE-QUILICHINI Philippe (AF3)



Homologation FIDE

Nous rappelons que pour tout tournoi FIDE, une demande d'homologation doit être faite préalablement auprès de [Stephen Boyd](#).

Toutes les demandes y compris pour les TOURNOIS INTERIEURS de club doivent être faites auprès de lui, et non pas auprès de votre ligue.

Trophée AFCAM

Les trophées de l'arbitrage ont été décernés lors de l'AG de l'AFCAM le vendredi 22 février. Pour les Echecs, les récipiendaires sont cette année :

- Serge Desmoulières pour le Trophée 'Elite'
- Anémone Kulczak pour le trophée 'Espoir'

Félicitations à eux !

Division des Examens

Session de décembre 2007 UV 1

Durée : 2 heures

Documents autorisés : LIVRE DE L'ARBITRE
LIVRE DE LA FFE

TOUTES VOS REPONSES DOIVENT ETRE JUSTIFIEES !

I – LE BLITZ

- 1.1. Un joueur est-il autorisé à prendre le Roi de l'adversaire ?
- 1.2. L'arbitre voit un joueur toucher une pièce, mais en jouer une autre. Son adversaire ne voit rien. L'arbitre ne dit rien. A-t-il raison ?
- 1.3. Un joueur garde sa main sur la pendule, pour gagner du temps. L'arbitre ne dit rien. A-t-il raison ?
- 1.4. Cinq coups ont été joués de part et d'autre. Les joueurs se rendent alors compte que leur pendule était mal réglée. Que fait l'arbitre appelé sur les lieux ?
- 1.5. Les deux drapeaux sont tombés. Quel est le score de cette partie ?
- 1.6. Le drapeau du joueur blanc tombe, mais le conducteur des Noirs ne disposait plus que de son roi seul. Quel est le score de cette partie ?
- 1.7. Un joueur peut-il réclamer la nulle par répétition ?

II – QUESTIONS NAÏVES

Un parent vous pose des questions, répondez simplement, comme à quelqu'un qui débute.

- 2.1. C'est quoi le Pat ?
- 2.2. Quand est-ce qu'on ne peut pas roquer ?
- 2.3. Pourquoi ne note-t-il plus alors qu'il a encore trois minutes ?
- 2.4. Je peux quand même lui dire qu'il a oublié d'appuyer sur la pendule, non ?
- 2.5. Pourquoi l'empêchez-vous de noter avant de jouer ? C'est son prof qui lui a dit de le faire !

III – FAUT-IL INTERVENIR ? QUE FAITES-VOUS, QUE DITES-VOUS ?

- 3.1. 40 coups / 2h + 1h. KO : au 1er zeitnot, un joueur vous demande s'il a passé le 40e coup.
- 3.2. Un enfant joue de la main gauche, et appuie sur la pendule de la main droite.
- 3.3. 50 min. + 10s/coup : Un joueur ne note plus alors qu'il lui reste sept minutes.
- 3.4. Un joueur note ses coups en faisant des figurines plus ou moins ressemblantes.
- 3.5. En blitz, vous voyez les deux Rois en échec.

IV – LA CHUTE DU DRAPEAU

- 4.1. Que faites-vous quand un drapeau tombe ? En blitz, en rapide, en partie longue ?
- 4.2. Que faites-vous quand les deux drapeaux sont tombés ? Blitz, rapide, partie longue ?

V – QUI GAGNE ?

Dans la position ci-contre, les Blancs réfléchissent et leur drapeau tombe. Vous voyez les deux joueurs entourer le nom des Noirs et signer les feuilles.

Intervenez-vous ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?



Corrigé UV1 décembre 2007

I. Le Blitz :

- 1.1. Non (art. 1.2). On arrête la pendule et on fait constater le coup illégal.
- 1.2. Oui. L'arbitre n'intervient qu'à la demande de l'adversaire (art. B5)
- 1.3. Non, il faut intervenir, on applique l'art. 6.8.b)
- 1.4. L'art. B4 nous interdit d'accepter cette réclamation si au moins trois coups on été joués. Cependant si cela doit entraver le bon déroulement de la compétition (pendules réglées sur 5 heures, par exemple) l'arbitre corrigera (art. 13.2)
- 1.5. Nulle (B.9.)
- 1.6. Nulle art. 6.10
- 1.7. Il n'y a pas de restriction à cette demande de nulle. Cela n'est applicable que si l'arbitre peut constater la répétition (donc rarement).

II. Questions Naïves

S'agissant de questions posées par des parents, il ne fallait pas être trop technique

- 2.1. C'est quand les pièces ne peuvent plus bouger, mais qu'il n'y a pas mat. Par exemple, il ne reste que le Roi : il n'est pas attaqué mais toutes les cases qui l'entourent sont attaquées.
- 2.2. Si le Roi ou la Tour ont déjà bougé. Si le Roi est en échec, passe par un échec ou se met en échec. S'il y a une ou plusieurs pièces entre le Roi et la Tour.
- 2.3. Quand il leur reste moins de cinq minutes, ils peuvent arrêter de noter (en cadence Fischer d'au moins 30 s. par coup, la réponse serait différente, bien sûr).
- 2.4. Non, personne ne doit intervenir sur les parties. "Imaginez que tous les parents interviennent, cela gênerait beaucoup les enfants. Si vous voyez quelque chose de bizarre, dites le moi."
- 2.5. "Il doit noter après avoir joué. C'est une règle récente, son prof ne doit pas être au courant".

III – Faut-il intervenir ?

- 3.1. L'arbitre ne doit pas indiquer le nombre de coups joués (art. 13.6). Dire "je ne sais pas" est une solution meilleure que de ne rien dire (cela risque d'énerver le joueur).
- 3.2. Vous intervenez gentiment (art.6.8.b) "Tu dois jouer et appuyer avec la même main".
- 3.3. "Vous pourrez arrêter de noter quand il vous restera moins de 5 min." art. 8.4 (et non pas "parce que vous êtes en cadence Fischer"... puisqu'il y a moins de 30s par coup). Vous demandez au joueur de compléter sa feuille, sur son temps, si nécessaire.
- 3.4 Vous intervenez car ce n'est pas conforme à l'art. E3. Il faut noter avec des lettres.
- 3.5. Vous n'intervenez pas, nous sommes en blitz et l'art.C2 interdit d'appliquer l'art. B6. Il faut donc attendre une réclamation.

IV – Chute du Drapeau.

- 4.1. Un seul drapeau tombe
 - Blitz et rapide : rien (art. B7).
 - Partie longue : j'annonce le tombé (art. 6.9)
- 4.2. Les deux drapeaux sont tombés
 - Blitz et rapide : j'interviens, c'est partie nulle (art. B9)
 - Partie longue : j'interviens (art.6.12)
 - * Si je sais lequel est tombé en premier, la partie est perdue.
 - * Si je ne sais pas :
 - la partie continue s'il reste d'autres périodes.
 - la partie est nulle si nous sommes dans la dernière période.

V – Qui gagne ?

Personne ne gagne, c'est une position de pat ! c'est nul dès que la position apparaît.
Il faut intervenir. L'art. 6.9 est important mais surtout le 6.10 ! qui renvoie au 5.2.a)

Division des Examens

Session de décembre 2007 UV 1bis Durée : 2 heures

Documents autorisés : LIVRE DE L'ARBITRE
 LIVRE DE LA FFE

TOUTES VOS REPONSES DOIVENT ETRE JUSTIFIEES !

I – LE ROLE DU CAPITAINE EN CHAMPIONNAT DE FRANCE DES CLUBS

- 1.1. Un capitaine peut-il être arbitre de la rencontre ?
- 1.2. Un capitaine peut-il dire à un joueur de son équipe de réclamer à l'arbitre une nulle basée sur la règle des 50 coups ?
- 1.3. Combien de temps avant le début de la rencontre, un capitaine doit-il fournir sa composition d'équipe à l'arbitre ?
- 1.4. Que se passe-t-il si la liste est remise après ce délai ?
- 1.5. Le capitaine est-il le seul membre de l'équipe habilité à porter réclamation ?

II – CONNAISSANCE DE LA FEDERATION FRANÇAISE DES ECHECS

- 2.1. Quel est le classement Elo estimatif automatiquement accordé à un junior ?
- 2.2. Combien de clubs compte la FFE ? 200 ? 500 ? 1000 ? 1500 ? 2000 ?
- 2.3. Combien de licenciés compte la FFE ? 12000 ? 20000 ? 30000 ? 50000 ?
- 2.4. Qui sont les champions de France individuels, mixte et féminin ?
- 2.5. Citez deux membres de la DNA.

III – QUI ARBITRE ?

- 3.1. Que peut arbitrer un AF3, qu'un AF4 ne peut pas arbitrer ?
- 3.2. Lors d'un match de N3, où plusieurs équipes se retrouvent (matchs regroupés), l'arbitre peut-il jouer en même temps ?
- 3.3. Un Arbitre Jeune peut-il diriger tout seul un championnat scolaire ?
- 3.4. Le Président de la Fédération voit un coup illégal sur un échiquier du Championnat de France Jeune. Peut-il intervenir directement ?
- 3.5. Un arbitre doit-il suivre une formation continue ? Si oui, à quelle fréquence ?

IV – TOURNOI FERME : UN PARENT VOUS POSE DES QUESTIONS...

- 4.1. Pourquoi mon fils n'a pas tiré son numéro avec les autres, c'est quoi ces enveloppes et ce machin de Varma ?
- 4.2. Pourquoi lui avez-vous donné un classement à 1099 ?
- 4.3. Pourquoi mon fils a 5 fois les noirs et 4 fois les blancs ?
- 4.4. Pourquoi a-t-il deux fois de suite les noirs ?
- 4.5. Mon fils a battu le premier, mais il termine derrière lui ! C'est quoi ce S-B ?
- 4.6. Pourquoi vous n'utilisez pas la performance comme départage ?

Corrigé UV1bis

I – Rôle du Capitaine :

- 1.1. Non. Art.6 des Règles Générales pour les compétitions Fédérales (p. 2.0.2.)
- 1.2. Non. Son rôle se limite aux "propositions", pas aux nulles "techniques". Art. 6.
- 1.3. 15 min. en générale, et 2 heures pour le Top 16. Art. 3.6 du Championnat de France des Clubs p.2.1.4.
- 1.4. *Lorsque la liste est remise plus tard, les pendules de tous les joueurs de l'équipe concernée sont avancées d'un temps égal au retard. Si, de plus, un joueur arrive dans un délai suffisant pour ne pas être forfait, mais qui entraîne un retard à la pendule supérieur à une heure, ce retard est ramené à une heure.* Art. 3.6 du Championnat de France des Clubs p.2.1.4.
- 1.5. Oui, pendant le cours du jeu - art.6 des Règles Générales pour les compétitions Fédérales (p. 2.0.2.) et art. 3.9 du Championnat de France des Clubs p.2.1.7.

II – La FFE

- 2.1. 1399 Elo. Art. 5 des Règles Générales pour les Compétitions Fédérales (livre FFE p.2.0.2.)
- 2.2. Environ 1000 clubs.
- 2.3. Plus de 50 000 licenciés.
- 2.4. Champion de France Mixte : Maxime Vachier-Lagrave. Féminine : Sylvia Collas
- 2.5. Au choix : C. Bernard, C. Baudson, D. Dervieux, S. Desmoulières, S. Escafre, L. Fancelli, L. Freyd, T. Paris, C. Pernoud

III – Qui Arbitre ?

- 3.1. Les système suisses : Opens rapides, 61 min. KO, classique (sans normes) RI DNA, art. 28. Le Top 16 (art. 2.5, p.2.1.3 livre FFE). Coupe Loubatière (p.2.3.2.) et Coupe 2000 (p.2.4.2.). Championnat de France Féminin des clubs (p. 2.5.2.).
- 3.2. Non. (art. 2.5, p.2.1.3 livre FFE).
- 3.3. Non, il doit être sous la tutelle d'un AF4 ou plus. Art. 28 du règlement intérieur DNA.
- 3.4. Non, à moins qu'il ne fasse partie de l'équipe d'arbitrage, il est considéré comme un spectateur (13.2.a des règles du jeu).
- 3.5. Oui. Tous les quatre ans. Art. 22.4 du RI DNA.

IV – Tournoi fermé.

S'agissant de questions d'un parent, il ne fallait pas être trop technique.

- 4.1. "Je ne sais pas" était une réponse possible, puisque ce n'est pas au programme des stages S4 ! C'est un tirage au sort "orienté", afin que les joueurs de même "clubs" ne jouent pas ensemble à la dernière ronde. (note : une erreur à cette question n'a pas été sanctionnée... mais les parents posent parfois des questions étranges)
- 4.2. C'est l'estimation officielle de la fédération pour les pupilles (art. 5 des règles générales pour les compétitions fédérales). C'est pour avoir une idée approximative.
- 4.3. Il y a neuf parties. La moitié des joueurs a 5 fois les blancs, et l'autre moitié 5 fois les noirs. Il y a eu un tirage au sort en début de tournoi. (Pensez à lui montrer les tableaux toutes-rondes)
- 4.4. Il faut regarder l'ensemble du tournoi. A la fin, il aura eu 5 fois les noirs et 4 fois les blancs. Comme la moitié des joueurs (les numéros d'appariement ont été tirés au sort). Si vous avez les tables de Berger sous la main, n'hésitez pas à les montrer (chapitre des "Toutes-Rondes").
- 4.5. Là encore, il faut regarder l'ensemble du tournoi. Il a battu le 1^{er} mais il a perdu contre le 5^e (par exemple). Dans ce tournoi nous avons choisi le SB comme départage : on ajoute les points des adversaires qu'il a battu, et la moitié des points des adversaires contre qui il a fait nul. S'il a battu des joueurs qui ont marqués beaucoup de points, cela fait un bon départage. S'il a battu des gens qui n'ont pas marqué beaucoup de point, il a un petit départage.
- 4.6. La performance utilise le Elo, et dans ce tournoi, il y a beaucoup de non classés... ou beaucoup de jeunes dont le Elo change vite.

DIRECTION NATIONALE DE L'ARBITRAGE

Division des Examens

Session de décembre 2007 UV 2

Durée : 2 heures

Documents autorisés : LIVRE DE L'ARBITRE
LIVRE DE LA FFE

TOUTES VOS REPONSES DOIVENT ETRE JUSTIFIEES !

**ATTENTION : CE SUJET S'APPUIE SUR 2 DOCUMENTS
ANNEXES : Formulaire d'homologation, Grille Américaine**

I – EXERCICE 1

Vous êtes Arbitre Fédéral 3. Un organisateur vous sollicite pour arbitrer un tournoi de 20 minutes par joueur en 6 rondes.

- 1.1. Compléter le formulaire d'homologation ci-joint (Annexe 1). A qui devez-vous l'adresser ? Dans quel délai ?
- 1.2. Un arbitre AF4 vous a secondé lors de ce tournoi (Cet arbitre a passé son stage S3 en octobre et souhaite valider ce tournoi).
- 1.3. Quelles sont les pièces constitutives de votre (vos) rapport(s) ? A qui devrez-vous l' (les) adresser ? Dans quels délais ? Votre secondant doit-il absolument rédiger son propre rapport pour valider ce tournoi ?
- 1.4. Lorsqu'un candidat AF3 rédige un rapport de tournoi, à qui doit-t-il l'adresser ? Dans quel délai ?
- 1.5. La grille américaine finale jointe (Annexe 2) ; Calculez a, b, c, d, x, y. Commenter en particulier les classements relatifs des joueurs classés aux 20ème et 21ème places.

II – EXERCICE 2

- 2.1. Pour ce tournoi, quelle sera la date approximative de calcul du prochain classement ? Calculez le nouveau classement de Laëtitia CAZÉ.
- 2.2. Après la date fatidique, Laëtitia vous envoie un courriel et vous demande pourquoi son classement n'a pas été mis à jour. Vous vérifiez et constatez qu'en effet, son classement reste bloqué à 1450. Pouvez-vous l'aider à rédiger son dossier de réclamation. A qui devra-t-elle l'adresser ? Dans quel délai ?

III – EXERCICE 3

Vu sur le site fédéral : « La course vers la finale au Sénat pour les 254 équipes engagées en Coupe de France débutera le 9 décembre ».

Faire un plan de cette coupe. Les explications devront être détaillées.

ANNEXE 1

1.3 : Demande d'homologation des tournois rapides

TOURNOI EN PARTIES RAPIDES Formulaire H3 / DNA

DEMANDE D'HOMOLOGATION

La présente demande d'homologation doit être remplie par l'organisateur au moins avant le début du tournoi et expédiée en double exemplaire au
Ce responsable accorde l'homologation en remplissant le cadre prévu à cet effet, puis en apposant sa signature. Il retourne un exemplaire à l'organisateur et en conserve une copie en archives durant au moins 1 année (dans le cas où le Directeur du Elo rapide ou le Directeur National de l'Arbitrage en solliciteraient la communication dans le cadre d'un recours).
Rappels: les tournois en parties rapides sont **dispensés de droits d'homologation**. Pour le traitement du tournoi, l'arbitre devra se conformer strictement aux directives de la check-list du formulaire T4 (DNA) dans un délai **maximal de**

NOM DU TOURNOI :
DATE ET LIEU DU TOURNOI :
CADENCE :

Nombre de rondes :
Système d'appariements : suisse intégral **ou** accéléré (*rayez la mention inutile*)
Systèmes de départage choisis :

Montant des droits d'inscription :
Seniors :
Jeunes (50 % maximum des seniors) :

Montant total des prix :

Dispositif spécifique – nulle par accord mutuel.

L'organisateur d'un tournoi peut, en accord avec l'arbitre principal, adopter un dispositif spécifique lié à l'application du 5.2c, précisant par exemple un nombre de coups minimal, ou un temps de jeu minimal, ou l'accord de l'arbitre, voire une combinaison de ces 3 conditions. Ceci est soumis à l'approbation préalable du responsable des homologations.

? Je n'adopte pas de dispositif spécifique ? J'adopte un dispositif spécifique
Décrivez votre dispositif (au verso si nécessaire)

L'organisateur s'engage à faire figurer ces dispositifs dans son annonce de tournoi et dans toutes ses publicités.

Arbitre principal

Nom : **ARBITRE Anonyme !** Niveau :
Téléphone : **ARBITRE Anonyme !** E-mail : ARBITRE@Anonyme.fr

ORGANISATEUR :

Nom :
Adresse postale :
Téléphone :
E-mail :

Date et signature de l'organisateur

Partie à compléter par

Homologation accordée le :
Par (*nom et prénom*) :

Référence de l'homologation : **10780**
Signature du.....:

ANNEXE 2

Tournoi de rentrée Livry Gargan Grille américaine après la ronde 6

Pl	Nom	Rapide	Cat.	Fede	Ligue	Rd01	Rd02	Rd03	Rd04	Rd05	Rd06	Pts	Tr.	Perf.
1	EUSEBE Aurelien	2350	Sen	FRA	IDF	+8B	+11N	+9B	+3N	+2B	+4B	6	20	2681
2	IASONI Robert	2150	Sen	FRA	IDF	+4B	+12N	+10B	+9N	-1N	+8B	5	19,5	2190
3	BLUM Gary	2180	Sen	FRA	IDF	+13N	+19B	+5N	-1B	=8N	+10B	4,5	19,5	2106
4	GAUTHIER Arnaud	1450	Sen	FRA	IDF	-2N	+16B	+7N	+5B	+10B	-1N	4	22	1805
5	SECQ Didier	1740	Sen	FRA	IDF	+21B	+15N	-3B	-4N	+14B	+9N	4	17,5	1776
6	JOSEPH Francis	1380	Sen	FRA	IDF	-9B	+22N	+12B	-8N	+11B	+14N	4	15,5	1644
7	VEYSSADE Pascal	1510	Sen	FRA	IDF	+20B	-9N	-4B	+21N	+23B	+12N	4	14	1563
8	MEILLON Jean-Philippe	1499	Sen	FRA	IDF	-1N	+25B	+19N	+6B	=3B	-2N	3,5	22,5	1683
9	BOUHEZILA Nordine	1952	Sen	FRA	IDF	+6N	+7B	-1N	-2B	+17N	-5B	3	23	1834
10	FRAUDIN Dominique	1730	Sen	FRA	IDF	+18N	+17B	-2N	+13B	-4N	-3N	3	19	1644
11	DA SILVA Rene	1510	Vet	FRA	IDF	+16N	-1B	-13N	+18B	-6N	+24B	3	18,5	1486
12	SARLOUTE Lucien	1500	Vet	FRA	IDF	+23N	-2B	-6N	+25B	+13N	-7B	3	18	1454
13	CAZE Laetitia	1450	Sen	FRA	IDF	-3B	+20N	+11B	-10N	-12B	+18B	3	16	1530
14	RIVET Cyrille	1300	Min	FRA	IDF	-19N	+24B	+25N	+17B	-5N	-6B	3	15,5	1424
15	CHERFILS Richard	1499	Sen	FRA		+24N	-5B	=18N	-19B	+25N	=17B	3	14	1404
16	MOULTON Cecile	1240	Sen	FRA	IDF	-11B	-4N	-22B	+26N	+20B	+23N	3	x	y
17	BALDOT Marcel	1499	Sen	FRA		+22B	-10N	+21B	-14N	-9B	=15N	2,5	14	1463
18	LEMOINE Bernard	1300	Vet	FRA	IDF	-10B	+26N	=15B	-11N	+22B	-13N	2,5	14	1368
19	SUSTRA Gilles	1530	Sen	FRA	IDF	+14B	-3N	-8B	+15N			2	a	b
20	BLAIRET Marine	1199	Ben	FRA	IDF	-7N	-13B	+24N	-23B	-16N	EXE	2	c	d
21	ROUSSAN Philippe	1370	Sen	FRA	IDF	-5N	+23B	-17N	-7B	-24N	+26B	2	14,5	1212
22	EL YAGOUBI Younes	1120	Min	FRA	IDF	-17N	-6B	+16N	-24B	-18N	+25B	2	14	1204
23	D'HAILLECOURT Yohan	1199	Ben	FRA	IDF	-12B	-21N	+26B	+20N	-7N	-16B	2	13,5	1254
24	BECOURT Michel	1000	Vet	FRA	IDF	-15B	-14N	-20B	+22N	+21B	-11N	2	13	1191
25	JUGIE Vincent	1199	Ben	FRA		+26B	-8N	-14B	-12N	-15B	-22N	1	14,5	1091
26	GOUIGAH Idriss	1020	Pou	FRA	IDF	-25N	-18B	-23N	-16B	EXE	-21N	1	12,5	1000



Thierry PARIS, Directeur des Examens

Corrigé UV2

Exercice 1 :

Vous êtes Arbitre Fédéral 3. Un organisateur vous sollicite pour arbitrer un tournoi de 20 minutes par joueur en 6 rondes.

a/ Compléter le formulaire d'homologation ci-joint (Document1). A qui devez-vous l'adresser ? Dans quel délai ?

Cf document annoté. S'agissant d'un tournoi rapide, la demande doit être adressée au responsable des homologations de la Ligue concernée. Cette demande doit être faite au moins 3 semaines avant le tournoi.

b/ Un arbitre AF4 vous a secondé lors de ce tournoi (Cet arbitre a passé son stage S3 en octobre et souhaite valider ce tournoi).

Quelles sont les pièces constitutives de votre (vos) rapport(s) ?

♦ **Rapport pour le délégué Elo Régional dans un délai de 7 jours.**

Page de garde, Liste alphabétique des compétiteurs, grille américaine, Sauvegarde informatique + « exportations », récapitulatif des participants et enfin attestations sur l'honneur.

♦ **Rapport pour le Directeur des titres (Luc FANCELLI 35 B rue de Blaincourt 60660 Cires les Mello).**

Page de garde, Liste alphabétique des compétiteurs, grille américaine, règlement intérieur, fiche d'indemnisation de l'arbitre, certificat d'arbitrage (ASP), rapport disciplinaire.

L'arbitre secondant n'a pas l'obligation de rédiger son rapport sur ce tournoi en particulier. Il doit néanmoins en rédiger un sur les 2 tournois stage-pratique qu'il doit effectuer. Dans ce cas, le rapport doit être adressé au directeur des titres, Luc FANCELLI.

c/ La grille américaine finale jointe (document 2) ; Calculez a, b, c, d, x, y.
Les départages utilisés sont le Buchholz tronqué puis la performance.

Calcul de x et y:

Cécile MOUTON a un classement à 1240 ; sa fourchette d'ajustement est [1240-350 ;1240+350] soit [890; 1590].

Tableau préparatif

Ronde	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
Score Adv.	3	4	2	1	2	2	
Ajusté	3	4	2	0.5	1.5	2	
Elo Adv.	1510	1450	1120	1020	1255*	1255*	
Elo Adv. ajusté à la Perf (règle des 350 points)	1510	1450	1120	1020	1255	1255	

*Moyenne des classés du niveau 2 points=(1530+1370+1120+1000)/4=1255

$x = 3+4+2+1.5+2 = 12,5$.

$y = M+Q=(1510+1450+1120+1020+1255+1255)/6+0=1268$ (Score 3/6 donc Q=0).

Calcul de a et b:

Gilles SUSTRA a un classement à 1530 ; sa fourchette d'ajustement est [1530-350 ;1530+350] soit [1180; 1880].

Tableau préparatif

Ronde	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
Score Adv.	3	4.5	3.5	3	-	-	
Ajusté	3	4.5	3.5	3	3	3	
Elo Adv.	1300	2180	NC	NC	-	-	
Elo Adv. ajusté à la Perf (règle des 350 points)	1300	1880	1494*	1526**	-	-	

*joueur NC seul au niveau 3.5 points ; on l'obtient par interpolation entre les niveaux 3 et 4 points.

a= 3+4.5+3.5+3+3+3= 17.

- ** La moyenne des classés du niveau 3 points est (1952+1730+1510+1500+1450+1300+1240) / 7 soit 1526.
- * La moyenne des classés du niveau 4 points est (1450+1740+1380+1510)/4 soit 1520.
- Procédons à une interpolation des 2 niveaux adjacents précédemment calculés.

Niv. 4 pts 4 joueurs classés (moy. 1520)

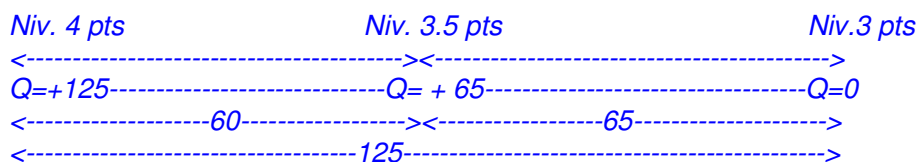
Niv. 3.5 pts 1 non classé

Niv. 3 pts 7 classés (moy. 1526) ; la moyenne des classés du niveau 3 est supérieure (!) à la moyenne du niveau 4 (on a vu le même phénomène inhabituel à l'UV2 de juin 2007).

Pour le groupe 3.5 pts, on ne fait pas une simple moyenne, mais une moyenne pondérée.

En effet, l'écart entre 4 et 3.5 n'est pas le même qu'entre 3.5 et 3 ! Le Tableau.

4 pts sur 6 donne Q = +125. 3.5 pts sur 6 donne Q = +65. 3 pts sur 6 donne Q = 0.



1520-----6 points Elo d'écart-----1526

Calcul en partant du haut : (60/125) x 6 = 2.88. 1520+2.88=1523.

La performance est de P=M+Q avec M= (1300+1880+1523+1526)/4=1535

Score réalisé à 2 sur 4 soit Q=0 soit **b=1557**.

Calcul de c et d:

Marine BLAIRET est non classée. On commence donc par déterminer la moyenne (Cp) de son niveau de points pour déterminer la fourchette d'ajustement des 350 points.

Au niveau 2 points : moyenne des joueurs classés : (1530+1370+1120+1000)/4= 1255 soit une fourchette d'ajustement [1255-350 ; 1255+350] soit [905 ; 1605].

Tableau préparatif

Ronde	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
Score Adv.	4	3	1	2	3	EXE	
Ajusté	4	3	2	2	3	3	
Elo Adv.	1510	1450	1000	NC	1240	-	
Elo Adv. ajusté à la Perf (règle des 350 points)	1510	1450	1000	1255*	1240	-	

c=4+3+2+3+3=15.

d= M+Q=(1510+1450+1000+1255+1240)/5 - 240=1051 (Score 1/5 donc Q=-240).

Commenter en particulier les classements relatifs des joueurs classés aux 20^{ème} et 21^{ème} places.

- ♦ Le départage de Philippe ROUSSAN (classé 21^{ème}) est erroné. En fait, son « tronqué » est de 14.5.
- ♦ L'appariement de la dernière ronde lui est fatal puisqu'en jouant un joueur qui n'a marqué qu'un point (par exemption) il est désavantagé par rapport à sa concurrente directe qui au titre de son exemption de la dernière ronde, bénéficie de 3 points entiers au titre du Buchholz tronqué.

Exercice 2 :

Pour ce tournoi, quelle sera la date approximative de calcul du prochain classement ? Calculez le nouveau classement de Laëtitia CAZÉ.

S'agissant d'un tournoi de rentrée, la date approximative est le mois d'octobre (stage du candidat AF3 en octobre). D'après nos textes, le calcul du prochain Elo est avril 2008, bien qu'en pratique, le prochain calcul se fera à la mi février.

Relevons les parties compatibles (règle des 320 points en rapide) et la performance correspondante.

Laetitia CAZE a un classement rapide à 1450, la plage de compatibilité est donc [1450-320 ;1450+320] soit [1130; 1770].

Tableau préparatif

Ronde	R1	R2	R3	R4	R5	R6	
Elo Adv.	2180	NC	1510	1730	1500	1300	
Résultat	0	1	1	0	0	1	
Elo compatible	-	-	1510	1730	1500	1300	

Moyenne des adversaires classés compatibles : $E_j = 1510$ et sa performance sur 4 parties est de $P_j/N_j=1510/4$. Attention : L'adversaire non classée n'est pas prise en compte, à moins qu'il ne devienne classé en fin de période, et que son Elo soit compatible !

Son classement initial $I_a=1450$. Ainsi $P_j > I_a$ et $N_j < 7$ d'où son nouveau rapide : $I_j = ((P_j \times N_j) + (I_a \times (7-N_j)))/7 = (1510 \times 4 + 1450 \times 3) / 7 = 1484 + Arr.$

Après la date fatidique, Laëtitia vous envoie un Mail et vous demande pourquoi son classement n'a pas été mis à jour. Vous vérifiez et constatez qu'en effet, son classement reste bloqué à 1450. Pouvez-vous l'aider à rédiger son dossier de réclamation. A qui devra-t-elle l'adresser ? Dans quel délai ?

Il n'y a pas lieu de faire de réclamation lorsque la différence entre le calcul effectué par la Direction Nationale du Classement et le calcul fait maison est de moins de 20 points. Attention au miroir déformant de la performance affichée sur le classement général ☺.

Mais ici, la différence de plus de 20 points est significative. Le dossier de réclamation doit comporter la liste des adversaires avec N° FFE, Elo et date de chaque rencontre. De même, il doit comporter le calcul (performance et nombre de parties compatibles). Délai maximum : 3 semaines après la parution sur le site FFE.

Exercice 3 : Coupe de France 2007 !

Vu sur le site fédéral : « La course vers la finale au Sénat pour les 254 équipes engagées en Coupe de France débutera le 9 décembre ».

Faire un plan de cette coupe. Les explications devront être détaillées.

La question était simple. Trop simple pour un sujet d'UV2 ?

En réalité, la difficulté consistait à situer le sujet dans le contexte (et les règlements !) de la coupe de France des Clubs...

Le règlement Fédéral stipule en effet (Art. 1.3 de la coupe de France) : « les clubs engagés dans le championnat de France des clubs en Top 16, Nationales 1, 2 et 3 doivent s'inscrire en Coupe de France ». De même l'Art. 1.2 : « les clubs engagés en Top 16 rentrent directement en 32^{ème} de Finale, les clubs de Nationale 1 en 64^{ème} de Finale et les clubs de Nationale 2 en 128^{ème} de Finale ». Connaissant les effectifs de chaque Nationale (Art. 1.1 du Championnat de France des Clubs), le sujet devient ainsi un peu plus du niveau d'une UV2 ☺

Nombre de tours : $2^7 < 254 < 2^8$ Donc a priori, 8 tours (même si intuitivement, on sent qu'il y aura un tour supplémentaire).

- Les 16 équipes du Top 16 sont exemptes 2 Tours
- Les 24 équipes de la N1 sont exemptes 1 Tour
- Les 48 équipes de la N2 sont exemptes 0 Tour

254 équipes jouent une coupe où 40 équipes sont qualifiées d'office.

Nombre d'équipes disponibles : $254 - 40 = 214$

Nombre d'équipes fictives : $16 \times 2^2 + 24 \times 2 = 112$

Nombre de participants net : $214 + 112 = 326$

Puissance de 2 supérieure : $512 = 2^9 \Rightarrow 9$ rondes prévues ce qui rajoute donc un tour. où les 48 équipes de la N2 sont exemptes de 1^{er} tour.

Il y aura donc effectivement un tour supplémentaire et les qualifiés d'office n'y participent pas.

Equipes disponibles : $254 - (16 + 24 + 48) = 166$

Nombre d'équipes fictives : $16 \times 2^3 + 24 \times 2^2 + 48 \times 2 = 128 + 96 + 96 = 320$

Nombre de participants net : $320 + 166 = 486$

Puissance de 2 supérieure : $512 = 2^9 \Rightarrow 9$ rondes prévues.

Nombre d'équipes exemptes de 1^{er} tour : $512 - 486 = 26$, en priorité tirées au sort parmi les 160 équipes de N3 (Art. 1.2 du règlement de la coupe de France).

Nombre de participants au 1^{er} tour : $166 - 26 = 140$

Nombre de participants au 2^e tour : $70 + 26 + 48 = 144$

Nombre de participants au 3^{ème} tour : $72 + 24 = 96$

Nombre de participants au 4^{ème} tour : $48 + 16 = 64$

Vérification des résultats – Plan de la coupe :

PARTICIPANTS		QUALIFIES
1er tour	$254 - 16 - 24 - 48 - 26 = 140$	70
1/128e	$70 + 26 + 48 = 144$	72
1/64e	$72 + 24 = 96$	48
1/32e	$48 + 16 = 64$	32
1/16e	32	16
1/8e	16	8
1/4 de finale	8	4
1/2 finale	4	2

qui s'affrontent en finale.

Commentaires du correcteur

Sujet beaucoup moins long que pour les 2 précédentes éditions. Il y avait donc moins de choix pour les candidats ☹

Les erreurs les plus fréquentes :

Exercice 1 :

- ♦ On parle encore de feu l'ANZ.
- ♦ Il n'y a pas de délai de rigueur pour l'envoi du rapport d'arbitrage au directeur des titres.
- ♦ Un candidat AF3 n'envoie aucun rapport au délégué Elo, mais uniquement au Directeur des Titres.

Exercice 2 :

- ♦ Dans le calcul de la performance du tournoi ou dans le Elo rapide, le NC ne peut pas être comptabilisé à son Elo estimé 1199 !
- ♦ Dans la grille américaine, départage « t » : pour certains c'est le Buchholz... tronché ! ☺
- ♦ Le délai pour une réclamation Elo au délégué régional n'est pas illimité. Il est de 3 semaines après parution du Elo.
- ♦ A l'heure d'Internet, le Elo est publié dans un délai de moins de 2 heures après le calcul. (et pas en juin pour un calcul en avril !!).
- ♦ Les fourchettes d'ajustement pour le calcul de la performance du tournoi sont de +/- 350 pour le calcul du départage à la Performance, et à 320 points pour le calcul du rapide.
- ♦ Pour le calcul du Elo rapide, surtout ne pas utiliser la Performance affichée sur la grille américaine.
- ♦ Pour le calcul du départage à la performance d'un joueur NC, appliquer la fourchette d'ajustement des 350 points à partir de Cp (moyenne des classés du niveau).
- ♦ Marine BLAIRET a marqué 1 point sur 5 sur l'échiquier (et pas 2/6, le second point étant un point d'exemption).
- ♦ L'envoi d'une réclamation ne se fait pas directement auprès de la DNC. Encore moins au DRA.

Exercice 3 :

Un très -trop !- grand nombre de candidats ne pensent pas à regarder le règlement de la coupe de France pour résoudre cet exercice.

Le tenant du titre -Strasbourg- participe au Top16 cette saison. Il ne faut pas le comptabiliser 2 fois.

1.3 : Demande d'homologation des tournois rapides

TOURNOI EN PARTIES RAPIDES Formulaire H3 / DNA

DEMANDE D'HOMOLOGATION

La présente demande d'homologation doit être remplie par l'organisateur au moins **3 semaines** avant le début du tournoi et expédiée en double exemplaire **au responsable de l'homologation des tournois rapides au sein de la ligue concernée**. Ce responsable accorde l'homologation en remplissant le cadre prévu à cet effet, puis en apposant sa signature. Il retourne un exemplaire à l'organisateur et en conserve une copie en archives durant au moins 1 année (dans le cas où le Directeur du Elo rapide ou le Directeur National de l'Arbitrage en solliciteraient la communication dans le cadre d'un recours).

Rappels: les tournois en parties rapides sont **dispensés de droits d'homologation**. Pour le traitement du tournoi, l'arbitre devra se conformer strictement aux directives de la check-list du formulaire T4 (DNA) dans un **délai maximal de 7 jours**.

NOM DU TOURNOI : **Tournoi de rentrée de Livry-Gargan.**

DATE ET LIEU DU TOURNOI :

Probablement octobre 2007 (tournoi de rentrée et après le stage S3 d'octobre cf sujet) à Livry-Gargan (cf GA).

CADENCE :

20'

Nombre de rondes : **6**

Système d'appariements : suisse intégral **ou** **accélééré** (rayez la mention inutile)

Systèmes de départage choisis : **Buchholz tronqué puis performance**

Montant des droits d'inscription :

Seniors :

Jeunes (50 % maximum des seniors) :

Montant total des prix :

Dispositif spécifique – nulle par accord mutuel.

L'organisateur d'un tournoi peut, en accord avec l'arbitre principal, adopter un dispositif spécifique lié à l'application du 5.2c, précisant par exemple un nombre de coups minimal, ou un temps de jeu minimal, ou l'accord de l'arbitre, voire une combinaison de ces 3 conditions. Ceci est soumis à l'approbation préalable du responsable des homologations.

? Je n'adopte pas de dispositif spécifique ? J'adopte un dispositif spécifique

Décrivez votre dispositif (au verso si nécessaire)

L'organisateur s'engage à faire figurer ces dispositifs dans son annonce de tournoi et dans toutes ses publicités.

Arbitre principal

Nom : **ARBITRE Anonyme !**

Niveau : **AF3**.....

Téléphone : **ARBITRE Anonyme !** E-mail : ARBITRE@Anonyme.fr

ORGANISATEUR :

Nom :

Adresse postale :

Téléphone :

E-mail :

Date et signature de l'organisateur

Partie à compléter par le [Responsable des Homologations Ligue](#)

Homologation accordée le :

Par (nom et prénom) :

Référence de l'homologation : **10780**

Signature du **Responsable des Homologations Ligue**.....:

Division des Examens

Session de décembre 2007 UV 1J

Durée : 1 heure

Documents autorisés : LIVRE DE L'ARBITRE
LIVRE DE LA FFE

TOUTES VOS REPONSES DOIVENT ETRE JUSTIFIEES !

I – LE BLITZ

- 1.1. Un joueur est-il autorisé à prendre le Roi de l'adversaire ?
- 1.2. Un joueur garde sa main sur la pendule, pour gagner du temps. L'arbitre ne dit rien. A-t-il raison ?
- 1.3. Les deux drapeaux sont tombés. Quel est le score de cette partie ?
- 1.4. Le drapeau du joueur blanc tombe, mais le conducteur des Noirs ne disposait plus que de son roi seul. Quel est le score de cette partie ?

II – CONNAISSANCE DE LA FEDERATION FRANÇAISE DES ECHECS

- 2.1. Quel est le classement Elo estimatif automatiquement accordé à un junior ?
- 2.2. Combien de clubs compte la FFE ? 200 ? 500 ? 1000 ? 1500 ? 2000 ?
- 2.3. Un Arbitre Jeune peut-il diriger tout seul un championnat scolaire ?
- 2.4. A quel âge peut-on devenir AF4 ?

III – TOURNOI FERME : UN PARENT VOUS POSE DES QUESTIONS SUR SON FILS

Répondez simplement (sans citer les articles), comme à quelqu'un qui débute.

- 3.1. Pourquoi a-t-il deux fois de suite les noirs ?
- 3.2. Mon fils a battu le premier, mais il termine derrière lui ! C'est quoi ce Sonneborn-Berger ?
- 3.3. C'est quoi le Pat ?
- 3.4. Quand est-ce qu'on ne peut pas roquer ?
- 3.5. Pourquoi il ne note plus alors qu'il a encore trois minutes ?
- 3.6. Je peux quand même lui dire qu'il a oublié d'appuyer sur la pendule, non ?
- 3.7. C'est quoi la prise en passant ?

IV – FAUT-IL INTERVENIR ? QUE FAITES-VOUS, QUE DITES-VOUS ?

Justifiez vos réponses.

- 4.1. Un enfant joue de la main gauche, et appuie sur la pendule de la main droite.
- 4.2. 50 min. + 10s/coup : Un joueur ne note plus alors qu'il lui reste sept min.
- 4.3. Un joueur note ses coups en faisant des figurines plus ou moins ressemblantes.
- 4.4. En blitz, vous voyez les deux Rois en échec.

V – QUI GAGNE ?

Dans la position ci-contre, les Blancs réfléchissent et leur drapeau tombe. Vous voyez les deux joueurs entourer le nom des Noirs et signer les feuilles.

Intervenez-vous ? Si oui, pourquoi ? Si non, pourquoi ?



Corrigé UV1J décembre 2007

I. Le Blitz :

- 1.1. Non (art. 1.2). On arrête la pendule et on fait constater le coup illégal.
- 1.2. Non, il faut intervenir, on applique l'art. 6.8.b)
- 1.3. Nulle (B.9.)
- 1.4. Nulle art. 6.10

II – La FFE

- 2.1. 1399 Elo. Art. 5 des Règles Générales pour les Compétitions Fédérales (livre FFE p.2.0.2.)
- 2.2. Il y a environ 1000 clubs d'échecs en France
- 2.3. Non, il doit être sous la tutelle d'un AF4 ou plus. Art. 28 du règlement intérieur DNA.
- 2.4 A partir de 16 ans. Art. 13 du règlement intérieur DNA.

III. – Questions Naïves

S'agissant de questions posées par des parents, il ne fallait pas être trop technique

- 3.1. Il faut regarder l'ensemble du tournoi. A la fin, il aura eu 5 fois les noirs et 4 fois les blancs. Comme la moitié des joueurs (les numéros d'appariement ont été tirés au sort). Si vous avez les tables de Berger sous la main, n'hésitez pas à les montrer (chapitre des "Toutes-Rondes").
- 3.2. Là encore, il faut regarder l'ensemble du tournoi. Il a battu le 1^{er} mais il a perdu contre le 5^e (par exemple). Dans ce tournoi nous avons choisi le SB comme départage : on ajoute les points des adversaires qu'il a battu, et la moitié des points des adversaires contre qui il a fait nul. S'il a battu des joueurs qui ont marqués beaucoup de points, cela fait un bon départage. S'il a battu des gens qui n'ont pas marqué beaucoup de point, il a un petit départage.
- 3.3. C'est quand les pièces ne peuvent plus bouger, mais qu'il n'y a pas mat. Par exemple, il ne reste que le Roi : il n'est pas attaqué mais toutes les cases qui l'entourent sont attaquées.
- 3.4. Si le Roi ou la Tour ont déjà bougé. Si le Roi est en échec, passe par un échec ou se met en échec. S'il y a une ou plusieurs pièces entre le Roi et la Tour.
- 3.5. Quand il leur reste moins de cinq minutes, ils peuvent arrêter de noter.
- 3.6. Non, personne ne doit intervenir sur les parties. "Imaginez que tous les parents interviennent, cela gênerait beaucoup les enfants. Si vous voyez quelque chose de bizarre, dites le moi, ou à l'arbitre principal."
- 3.7. Quand le pion a avancé de deux cases, un pion adverse peut le prendre comme s'il avait avancé d'une seule case. On le prend sur la case où il vient de "passer", c'est pour ça que ça s'appelle la prise "en passant". Montrer sur un échiquier est une bonne idée !

IV – Faut-il intervenir ?

- 4.1. Vous intervenez gentiment (art.6.8.b) "Tu dois jouer et appuyer avec la même main".
- 4.2 "Vous pourrez arrêter de noter quand il vous restera moins de 5 min." art. 8.4 (et non pas "parce que vous êtes en cadence Fischer"... puisqu'il y a moins de 30 s. par coup). Vous demandez au joueur de compléter sa feuille, sur son temps, si nécessaire.
- 4.3. Vous intervenez car ce n'est pas conforme à l'art. E3. Il faut noter avec des lettres.
- 4.4. Vous n'intervenez pas, nous sommes en blitz et l'art.C2 interdit d'appliquer l'art. B6. Il faut donc attendre qu'un joueur vous appelle.

V – Qui gagne ?

Personne ne gagne, c'est une position de pat ! c'est nul dès que la position apparaît.

Il faut intervenir. L'art. 6.9 est important mais surtout le 6.10 (chute du drapeau) qui renvoie au 5.2.a) (position de pat)

Questions / Réponses d'Arbitrage

Si vous avez des questions concernant les règlements, que ce soit à propos des règles les plus élémentaires ou des cas les plus tordus, n'hésitez pas à les poser directement à Stéphane Escafre (Arbitre International et formateur) qui vous répondra sur le site internet de la FFE (rubrique : arbitrage "Un arbitre répond à vos questions").

Lien : <http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=3>

Quelques extraits :

La mauvaise foi conduit-elle à la cirrhose ?



Bonjour,

A la dernière ronde d'un tournoi fait en Italie, un adversaire sans scrupules a saisi un cavalier sans le jouer et laissé passer quelques minutes pendant lesquelles il m'a dit à trois reprises : "Je n'ai pas touché mon roi, n'est-ce pas ?" J'ai invariablement répondu : "Non, c'est ce cavalier que vous avez touché et que vous devez jouer". Finalement il a joué une autre pièce. Je lui en ai fait la remarque, ce à quoi il a rétorqué qu'il avait touché toutes ses pièces (ce qui était faux) et qu'en conséquence il pouvait faire le coup qu'il voulait. J'ai arrêté la pendule et me suis levé pour aller quérir l'arbitre. Mon adversaire a alors interrompu ma démarche en acceptant de jouer son cavalier, non sans me dire, ou plutôt sans proclamer, car toute la salle a entendu et levé les yeux : "Vous êtes un mauvais joueur." (Lors de chaque ronde à un moment donné, on pouvait ainsi ouïr de sa part diverses vociférations)

(...)

Quelques coups plus tard, il a saisi son roi qu'il a reposé à sa place. J'ai cru utile, au bout de quelques secondes, de noter sur ma feuille la lettre "R", voulant signifier ainsi que le roi devait être joué. Constatant cela, le joueur a touché toutes ses pièces de manière à pouvoir dire qu'il n'en avait pas touché une plus que les autres, et ce en dépit de l'absence de synchronisation des actions. Puis il a joué une tour. J'ai fait venir l'arbitre en expliquant le cas. L'adversaire m'a reproché de lui avoir déjà fait jouer un cavalier anormalement, a indiqué qu'il avait touché toutes ses pièces en disant : "J'adoube" (faux, mais au point où l'on en est...) et que je n'avais pas compris parce que j'étais français (un des détails les plus croustillants). L'arbitre et l'interprète associé à l'organisation ont dit que l'incident n'avait pas été observé, qu'il s'agissait donc de la parole de l'un contre la parole de l'autre, qu'en conséquence mon adversaire pouvait jouer selon son choix. L'arbitre lui a recommandé néanmoins d' "éviter de créer des situations de ce genre", ce qui me semble indiquer qu'il savait qui était fautif. Au demeurant, la réputation de ce joueur n'est plus à faire, et j'ai reçu de nombreuses condoléances avant même la fin de la partie.

(...)

Dans une situation semblable, convenait-il de penser avec sagesse que, aux échecs comme dans la vie, la fatalité veut que souvent la mauvaise foi triomphe de l'honnêteté ? Ou bien existait-il une façon d'essayer de préserver mes intérêts ? Et laquelle ? Quelles erreurs ai-je pu commettre pour me trouver dans cette situation ?

Je vous remercie pour vos éventuelles appréciations en présentant mes excuses pour la longueur de ce message, certes anecdotique mais posant à mon sens un vrai problème.

Bien cordialement

Jean Pineau

"Face à la stupidité, les Dieux eux-mêmes luttent en vain"... comme disait mon vieil ami Schiller (1759-1805).

Face à la mauvaise foi... les arbitres eux-mêmes luttent en vain. A moins d'avoir un arbitre devant chaque table, on en arrive à : la parole de l'un contre la parole de l'autre. En arbitrage comme en justice, le doute doit bénéficier à l'accusé. Donc, à moins d'avoir un témoin objectif (pas l'adversaire, ni ses amis), il est très difficile de coincer un menteur.

Il est évident que la réputation du joueur "incorrect" sera vite établie, et l'arbitre devra alors passer plus de temps à surveiller cet individu, ou déléguer une personne à cette surveillance. Mais cette action sera limitée, faute de moyen.

Cordialement,

Faut-il noter un coup de téléphone ?



Doit on écrire son coup après l'avoir joué ?

Le téléphone portable de l'un de nos adversaires a sonné en cours de partie entraînant la perte de la partie.

Après bien des insultes de nos adversaires, le mien, comme tous les autres décida d'abandonner comme tous ses coéquipiers.

Cependant il me fit la remarque, au cours de la partie, j'avais noté un coup avant de le jouer.

Ai-je le droit de noter mes coups avant de les jouer, sachant qu'aucune rature n'apparaît sur la feuille et que les coups joués étaient bien ceux qui étaient notés.

Pour toute réponse Merci

Jean Marie Crépeaux

N4 Rilly-Chalons

Bonjour,

si le téléphone sonne, la sanction est automatique : c'est la perte de la partie.

Il est interdit de noter avant de jouer (c'est une règle récente). Là, la sanction est à l'appréciation de l'arbitre. Généralement, un simple avertissement oral "Monsieur, vous devez noter votre coup **après** l'avoir joué".

L'idée du législateur est simple : on enregistre ce qui s'est passé. On n'anticipe pas. Vous notez sans rature, c'est bien, mais vous n'imaginez pas le nombre de gens qui barrent, rayent, raturent et rendent des feuilles illisibles. Sans compter les joueurs qui notaient des variantes entières !

Cordialement,

Je suis tombé par terre, c'est la faute à personne



Bonjour,

J'ai rencontré, lors d'un tournoi de blitz le cas suivant : le joueur Blanc "tombe au temps" dans une position gagnante ...

Son adversaire Noir déclare "c'est fini" et arrête la pendule.

Je lui demande alors de préciser ce qui est fini, et il me déclare qu'il abandonne (il n'avait alors pas regardé la pendule)

Quel est donc le résultat ?

Lors du tournoi, j'ai donné Gain aux "Blancs" par abandon...(aucun problème de conflit à gérer, c'était un tournoi amical et les 2 joueurs étaient très fair-play.)

Ai-je eu raison, ou ai-je commis une erreur ?

Merci.

Cordialement,

Jean-Marc CHAUVET

Bonjour,

Vous avez parfaitement agité. En rapide, ou en blitz, on considère que le drapeau est tombé quand un joueur le demande. Le drapeau n'était donc pas tombé, et les "Noirs" pouvaient abandonner.

Vous avez très bien fait de demander aux joueur de préciser ce qu'il voulait dire.

Perds si tu signes ? Persiste et signe !



Bonjour,

Je suis « jeune » arbitre AF4 et j'ai assisté dernièrement à un problème d'arbitrage pour lequel j'aimerais un conseil.

Le cadre :

Sélection départementale individuelle jeune. Catégorie Benjamin. 5 rondes, Qualification pour un score supérieur ou égal à 2,5 points.

Nous sommes à la 2ème ronde. Cadence 1h30 + 30 secondes par coups.

Le déroulement :

Les deux joueurs arrivent au 23ème coups et le joueur A annonce un échec et mat sur un coup d'attaque.

Les deux joueurs arrêtent alors la partie, marque le score sur la feuille de partie (joueur A 1 point, joueur B 0 point) et signent la feuille.

C'est alors que le voisin de table signale qu'il n'y a pas échec et mat sur l'échiquier.

Le joueur B appelle l'arbitre qui intervient et demande aux deux joueurs de reprendre la partie. Evidemment arrive ce qui doit arriver. Le joueur B gagne la partie quelques coups plus tard. Les deux joueurs ajoutent alors le nouveau score (joueur A 0 point, joueur B 1 point) et signe la feuille de partie. C'est alors que le joueur A conteste le résultat de la partie ??

La question :

Que doit faire un arbitre dans une telle situation ?

Dans le contexte, il était prévisible que les deux joueurs souhaitaient le gain.

- Fallait-il absolument faire reprendre la partie ?

- Si oui quelle réaction avoir après la contestation du joueur A ?

- Si non quelle réaction avoir après la demande du joueur B ?

Cette question m'intéresse dans la mesure où je risque de la re-trouver dans une compétition jeune.

Je ne conteste absolument pas la décision de mon confrère avec qui nous en avons discuté cordialement.

Cordialement

Yves Maraval

Ah, une question très concrète !

l'article 8.7 indique : *A la fin de la partie, les deux joueurs signeront les deux feuilles de parties, en indiquant le résultat de la partie. Même s'il est incorrect, le résultat sera maintenu, à moins que l'arbitre en décide autrement.*

En clair, ils ont signé, c'est terminé mais...

... mais l'arbitre peut décider autre chose.

Premier point : l'arbitre aurait pu indiquer que la partie est terminée. Art. 8.7. Basta. C'est une vision étroite du règlement, inadaptée à ce tournoi jeune.

Ici, nous avons des éléments particuliers : il n'y a pas eu mat, ni d'abandon. Il y eut une erreur de la part des deux adversaires (on va leur faire confiance et penser qu'il n'y a pas eu de tentative d'intimidation). Faut-il réparer une erreur ? L'art. 8.7 donne cette possibilité.

La partie n'était pas terminée, elle continue. C'est normal.

Penser à faire la leçon au voisin (il contacte l'arbitre, il n'intervient pas directement).

Fallait-il absolument faire reprendre la partie ? Oui dans ce cas, mais pas "absolument. Par exemple, si on s'aperçoit seulement à la fin du tournoi, qu'il n'y avait pas mat, c'est trop tard.

Si oui quelle réaction avoir après la contestation du joueur A ? La partie n'était pas terminée. Il avait signé suite à une erreur de son adversaire. Demander au joueur A : Est-ce que tu as fait échec et mat ? Est-ce qu'il a abandonné ?

La bonne décision fut prise. Il faut prendre le temps (si possible) de bien expliquer cette décision, pour ne pas que le jeune ait un sentiment d'injustice.

stage pratique



Bonjour M.Escafre

Je suis intéressé pour passer l'AF4 mais voilà, je suis handicapé, et je n'ai pas l'écriture...

J'ai entendu dire que pour obtenir l'AF4 il fallait avoir la capacité de noter les coups d'une partie quand les deux joueurs sont en zeitnot (ce qui est logique).

Malheureusement je ne pas le faire sur une feuille de partie papier, mais j'ai créé l'équivalent d'une feuille de partie sur word, sur laquelle je peux donc noter ces coups (surtout que je travaille les échecs sur mon ordinateur portable, donc facilement déplaçable prêt d'une partie)

pouvez-vous me dire si ce fait peut être un obstacle à l'obtention de cette AF4? si oui, est-ce que ma 'solution de rechange' peut tenir la route?

Connaissez-vous d'autres situations de ce genre qui pourrait être un obstacle au stage d'arbitrage (4 ou autre).

merci

MORET Florian

Echiquier Nord Haut-Marnais

Bonjour M. Moret

L'Attestation de Notation en Zeitnot (ANZ) a été remplacée par une Attestation de Stage Pratique (ASP).

Il nous est apparu que le développement des pendules électroniques, et l'utilisation plus importante des cadences "Fischer" ou "Bronstein" rendaient obsolète les ANZ.

En outre, le stage pratique englobe la période du zeitnot.

Il n'y a aucune raison qui peut vous empêcher de passer le diplôme d'AF4, et de valider l'ASP.

La solution que vous proposez est acceptable. Pensez aussi à arbitrer le plus souvent en cadence "Fischer" ou "Bronstein".

Et n'oubliez pas que vous pouvez déléguer la prise de zeitnot à un adjoint, ou même à un joueur (lui dire de ne pas intervenir, et de se contenter de noter les coups !)

Cordialement,

On connaît la musique



Bonjour,

J'ai un gros soucis de concentration aux échecs du aux bruits des environs. Pour régler ce problème j'ai trouvé la musique, avec un baladeur mp3 sur les oreilles, je suis moins distrait et donc je joue moins mal.

Est-il possible de s'en servir lors de tournois en partie longue (en l'ayant fait contrôler à l'arbitre avant) ?

Cordialement,

Alexandre Martin

Bonjour,

l'article 12.2 indique qu'il "*est formellement interdit d'apporter des (...) moyens électroniques de communication non autorisés par l'arbitre dans la salle de jeu.*"

C'est donc à l'arbitre de traiter chaque cas individuel et de prendre sa propre décision. Cependant, voilà comment il faut comprendre l'esprit de cette règle :

On n'apporte rien dans la salle de jeu, sauf exception rarissime. L'idée de la Fide est d'accepter de moins en moins d'appareils électroniques.

A titre personnel, je refuserai à tous les joueurs l'usage de baladeur (mp3 ou autre) dans la salle de jeu. Un autre arbitre pourra l'accepter.

Je vous conseille donc d'apporter des bouchons anti-bruit, plutôt qu'un baladeur.

Cordialement,



Questions / Réponses Techniques

Si vous avez des questions techniques concernant les compétitions fédérales, n'hésitez pas à les poser directement à Sylvain Rivier sur le site internet de la FFE

(<http://www.echecs.asso.fr/Default.aspx?Cat=4>)

Multinational ?



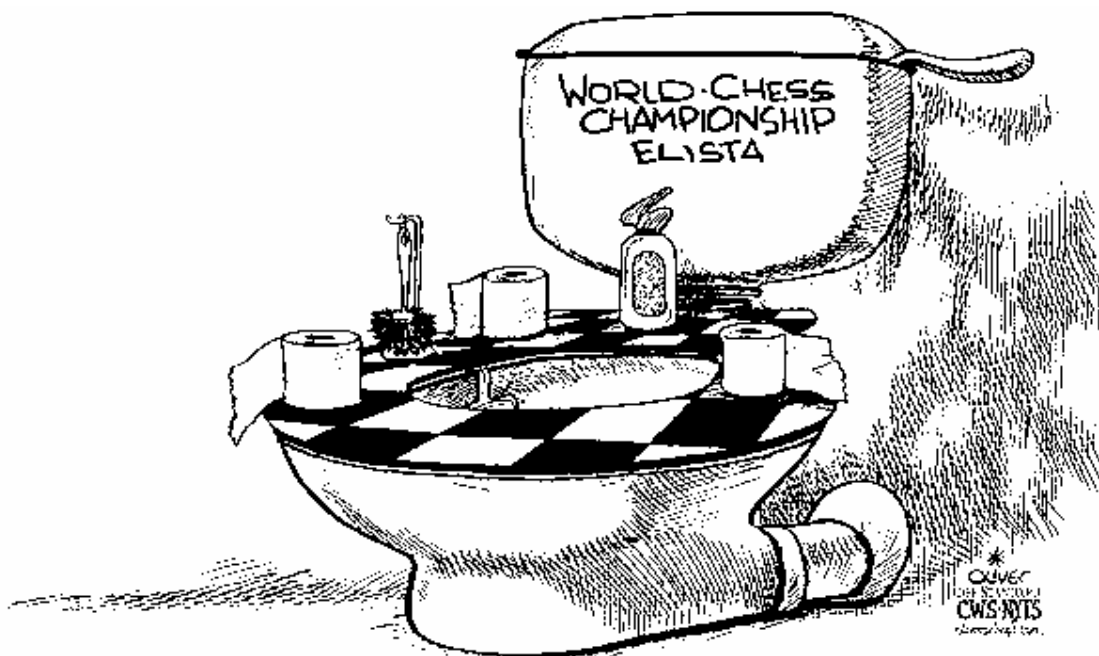
Mon joueur est classé FIDE sous le code MYA, a une carte de résident andorran et un passeport norvégien. Pour le championnat de France des clubs, comment comptera-t-il ?

Réponse de Dominique Dervieux, président de la commission d'homologation :

Nos textes font une distinction entre les joueurs de nationalité française et les autres, avec la particularité des monégasques et des andorrans qui sont assimilés français.

Cependant, il s'agit de la nationalité d'un joueur, pas du code d'enregistrement de la FIDE ni de son éventuelle carte de résident quelconque.

Dans le cas cité, ce joueur est donc norvégien comme l'indique son passeport et sera considéré comme étranger.



Décès de JC Basaille



C'est avec douleur et stupéfaction que notre Fédération apprend ce 19 octobre le décès de Jean-Christophe Basaille, suite à une grave chute accidentelle.

Notre fédération perd ainsi l'un de ses plus précieux collaborateurs, car notre cher Jean-Christophe était un dirigeant fédéral de premier plan qui avait rejoint l'équipe de Jean-Claude Loubatière dès le début des années 90.

Toujours réélu au Comité Directeur fédéral depuis donc plus de 15 ans avec des scores exceptionnels, Jean-Christophe Basaille, outre l'organisation du TOP 16 - mission dont il s'acquittait encore aujourd'hui avec professionnalisme et rigueur, - avait présidé la Commission Technique fédérale jusqu'en 2005. Arbitre International apprécié des Maîtres et Grands-Maîtres comme des plus modestes compétiteurs, Jean-Christophe avait dirigé plusieurs championnats de France individuels Jeunes et toutes catégories, sans compter l'open international de Metz qui lui tenait tant à coeur.

Mais les tournois n'étaient qu'une partie de l'arbitrage chez Jean-Christophe ; après avoir été correcteur des Unités de Valeur pendant plusieurs années, il était devenu l'expert qui tranchait les ultimes contestations des candidats recalés.

C'est avec douleur et stupéfaction que notre Fédération apprend ce 19 octobre le décès de Jean-Christophe Basaille, suite à une grave chute accidentelle.

Notre fédération perd ainsi l'un de ses plus précieux collaborateurs, car notre cher Jean-Christophe était un dirigeant fédéral de premier plan qui avait rejoint l'équipe de Jean-Claude Loubatière dès le début des années 90.

Toujours réélu au Comité Directeur fédéral depuis donc plus de 15 ans avec des scores exceptionnels, Jean-Christophe Basaille, outre l'organisation du TOP 16 - mission dont il s'acquittait encore aujourd'hui avec professionnalisme et rigueur, - avait présidé la Commission Technique fédérale jusqu'en 2005. Arbitre International apprécié des Maîtres et Grands-Maîtres comme des plus modestes compétiteurs, Jean-Christophe avait dirigé plusieurs championnats de France individuels Jeunes et toutes catégories, sans compter l'open international de Metz qui lui tenait tant à coeur.

Mais les tournois n'étaient qu'une partie de l'arbitrage chez Jean-Christophe ; après avoir été correcteur des Unités de Valeur pendant plusieurs années, il était devenu l'expert qui tranchait les ultimes contestations des candidats recalés.

Enfin en 2005, bien qu'élu au Comité Directeur sur la liste d'opposition au président Moingt, Jean-Christophe Basaille avait rapidement abandonné ce costume d'opposant qui choquait par trop ses convictions fédérales. Au Comité Directeur, donc, comme à la Commission Technique, Jean-Christophe était pourvoyeur d'idées saines et bénéfiques pour tous, idées et opinion que Jean-Claude Moingt lui-même n'hésitait pas à faire siennes sans rancœur et dans une franche volonté d'aller de l'avant. Dans ce sens, Jean-Christophe s'était vu confier la présidence de la Commission Nationale de Discipline, il venait juste de mettre fin à son mandat de Président de Ligue de Bourgogne au chevet de laquelle il s'épuisait depuis très longtemps.

Il était mon ami depuis un stage d'arbitrage en 1989, il était mon cadet et n'avait pas 50 ans. Nos familles étaient proches, notre peine est immense, le souvenir de ce cher Jean-Christophe ne nous quittera plus jamais.

Que son épouse Agnès et son fils Ian soient assurés de notre soutien le plus sincère en ces pénibles circonstances.

Charles-Henri Rouah



Villandry, c'est loin d'être nul !

Henri Carvallo, chatelain joueur d'échecs et la FFE ont organisé au Château de Villandry un Trophée avec 4 champions, Alexandra Kosteniuk, Viktor Kortchnoi, Almira et Laurent Fressinet.

L'arbitrage était assuré magistralement par Jean-Louis Salvaing, Arbitre Fédéral 2 d'Avoine.

Le tournoi a été l'occasion d'un incident d'arbitrage, enfin plutôt une méconnaissance des règles par des joueurs pourtant professionnels.

Voici la scène : dans le match entre Laurent Fressinet et Viktor Kortchnoi. Après une égalité dans les parties rapides, arrive le départage en 3 minutes + 2 secondes / coup.

Ca blitze très rapidement puis Kortchnoi se lève : « I claim a draw ». il demande la nulle en expliquant que s'il joue sa tour en a3, il y a 3 fois répétition de position.



Peut-on accorder la nulle dans ce cas ?

L'arbitre ne donne pas son avis en fonction des idées reçues, de l'avis du public ou je ne sais quoi d'autre, mais en fonction des règles du jeu tout simplement !

Que disent-elles ?

Le cas est mentionné dans les règles de compétition, dans l'article 9 :

Article 9 : La partie nulle

9.1

- a) Un joueur souhaitant proposer la nullité le fera après avoir joué un coup sur l'échiquier. Il doit le faire avant d'arrêter sa pendule et de déclencher la pendule adverse. Une telle offre faite différemment est toujours valable, mais on doit respecter l'article 12.6. Aucune condition ne peut être liée à cette offre. Dans les deux cas, l'offre ne peut être retirée et reste valable jusqu'à ce que l'adversaire l'accepte, la rejette oralement ou la rejette en touchant une pièce avec l'intention de la jouer ou de la capturer; ou si la partie est terminée autrement.
- b) L'offre de nullité sera notée par chaque joueur sur sa feuille de partie et représentée par un symbole (voir annexe E13).
- c) Une demande de nullité au titre de 9.2, 9.3 ou 10.2 sera assimilée à une offre de nullité.

9.2 La partie est nulle, sur une demande correcte du joueur ayant le trait, lorsque la même position, pour

la troisième fois (pas nécessairement par une répétition de coups) :

- a) va apparaître, s'il écrit d'abord son coup sur sa feuille de partie et déclare à l'arbitre son intention de jouer ce coup, ou
- b) vient d'apparaître et le joueur réclamant la nulle a le trait.

Les positions de a) et b) sont considérées comme étant identiques lorsque, le même joueur a le trait, les pièces de même nature et de même couleur occupent les mêmes cases et les coups possibles de toutes les pièces des deux joueurs sont les mêmes.

Les positions sont différentes, si un pion, qui pouvait être pris en passant, ne peut plus l'être, ou si le droit de roquer a changé temporairement ou définitivement.

9.3 La partie est nulle, sur une demande correcte du joueur ayant le trait, si :

- a) il écrit son coup sur sa feuille de partie et déclare à l'arbitre son intention de jouer ce coup ayant pour conséquence que les 50 derniers coups consécutifs ont été exécutés par chacun des joueurs sans mouvement de pion ni aucune prise de pièce, ou
- b) les 50 derniers coups consécutifs ont été joués par chacun des joueurs sans le mouvement d'aucun pion et sans aucune prise de pièce.

9.4 Si le joueur joue un coup, sans avoir demandé la nullité comme le stipulent les Articles 9.2 ou 9.3, il perd ce droit pendant ce coup.

9.5 Si un joueur réclame la nullité en application de l'article 9.2 ou 9.3, il arrêtera immédiatement les deux pendules. Il n'a pas le droit de retirer sa demande.

- a) Si la demande s'avère fondée, la partie est déclarée immédiatement nulle.
- b) Si la demande s'avère infondée, l'arbitre ajoutera trois minutes au temps restant à l'adversaire. En outre, si le demandeur a plus de deux minutes à sa pendule, l'arbitre enlèvera, jusqu'à un maximum de trois minutes, la moitié du temps restant à sa pendule. Si le demandeur a plus d'une minute mais moins de deux minutes, son temps restant sera d'une minute. Si le demandeur a moins d'une minute, l'arbitre ne fera aucun réajustement à la pendule du demandeur. La partie continuera alors et le coup proposé devra être joué.

Si la partie est dans une cadence rapide, alors les règles sont précisées par l'annexe B :

B. Le jeu rapide

B.1 Une partie rapide est soit une partie où tous les coups doivent être joués dans un temps limité compris entre 15 et 60 minutes, soit une partie dont le temps alloué incluant 60 fois un incrément quelconque est compris entre 15 et 60 minutes

B.2 La partie doit se dérouler conformément aux Règles du Jeu d'Echecs de la FIDE, sauf lorsqu'elles sont en contradiction avec les Règles suivantes du jeu rapide.

B.3 Les joueurs ne sont pas obligés de noter les coups.

B.4 Aucune réclamation ne peut être déposée à propos du placement incorrect d'une pièce, de l'orientation de l'échiquier ou du réglage de la pendule, si au moins trois coups ont été exécutés par chacun des joueurs.

En cas d'inversion du roi et de la dame, le roque n'est pas permis avec ce roi.

B.5 L'arbitre fera appliquer l'article 4 (le déplacement des pièces), seulement si l'un ou les deux joueurs le lui demandent.

B.6 Un coup illégal est achevé quand la pendule de l'adversaire a été déclenchée. L'adversaire est alors autorisé à réclamer que le joueur a achevé un coup illégal, avant que le demandeur n'ait lui-

même joué son coup. L'arbitre n'interviendra qu'après une telle réclamation. Cependant, si les deux rois sont en échec ou que la promotion d'un pion n'est pas achevée, l'arbitre interviendra, si possible.

B.7 On considère que le drapeau est tombé lorsqu'une réclamation en due forme a été faite à ce sujet par un joueur. L'arbitre s'abstiendra de signaler la chute d'un drapeau.

B.8 Pour réclamer un gain au temps, le demandeur doit arrêter les deux pendules et avertir l'arbitre. Pour que la demande soit recevable, le drapeau du demandeur doit rester levé et celui de son adversaire être tombé après l'arrêt des pendules.

B.9 Si les deux drapeaux sont tombés, la partie est nulle

Si la partie est un blitz, alors c'est l'annexe C qui précise les règles :

C. Le Blitz

C.1 Une partie de blitz est une partie où tous les coups doivent être joués dans un temps limité de moins de 15 minutes par joueur ; ou bien le temps alloué + 60 fois un incrément quelconque est inférieur à 15 minutes

C.2 La partie doit se dérouler conformément aux Règles du Jeu rapide décrites en Annexe B, sauf lorsqu'elles sont en contradiction avec les Règles suivantes du Blitz. Les articles 10.2 et B6 ne s'appliquent pas.

C.3 Un coup illégal est achevé lorsque la pendule de l'adversaire a été mise en marche. L'adversaire est alors autorisé à demander le gain, mais avant d'effectuer son propre coup. Si l'adversaire ne peut pas mater le roi du joueur par une série de coups légaux avec le jeu le plus médiocre, alors le joueur est autorisé à demander la nulle avant d'effectuer son propre coup. Une fois que l'adversaire a joué son propre coup, un coup illégal ne peut plus être corrigé.



Donc d'après les règles du jeu, rien n'interdit de demander l'application du 9.6.

La réponse plus détaillée du Directeur de la DNA :

On peut réclamer (et donc accorder) la nulle, en blitz, comme en rapide. Le règlement est très clair sur ce point. Il était donc légal d'accorder la nulle à Kortchnoi. Je l'ai d'ailleurs expliqué à Laurent Fressinet que j'ai rencontré quelques jours plus tard, à Ajaccio.

J'avais (il y a déjà plusieurs années) demandé au Président du Comité des Règles de la Fide de clarifier ce point. C'était à propos du Cap d'Agde que j'arbitrais :

"First of all, I have to emphasise that in blitz games, the clock plays a more important role than in normal games. But also important is that almost all "normal" Laws are valid in blitz chess. A player can claim a draw on the basis of triple repetition of the position or the 50-move rule. And he does not have to show a scoresheet. The arbiter must check the claim and this is the problem. How to check it ? In prestigious tournaments - and I consider the tournament you mentioned a prestigious one - all games are played on

computer boards, which register all the moves. In the Amber tournament in Monaco, we even have a crosscheck: all games are recorded on videotape. Every incident (touched piece) can be checked. I agree with you that there is a big problem if you do not have this help. But in general, if you expect this a kind of a problem, try to count at least the number of moves played (50-move rule) or try to write the moves down (triple repetition). Geurt Gijssen (janvier 2000)"

ce qu'on peut résumer ainsi : Toutes les règles "normales" sont valides. Un joueur peut réclamer la nulle par répétition, ou pour les 50 coups. Il n'a pas besoin de montrer une feuille de partie. Il est facile de le vérifier, dans un tournoi prestigieux où les coups sont enregistrés en direct.

Je suis impressionné par le nombre de joueurs qui n'ont jamais lu les règles d'un jeu qu'ils pratiquent parfois en professionnel :-)

Le Bulletin des Arbitres Fédéraux est votre bulletin.
Vos expériences, vos questions nous intéressent.
Elles peuvent profiter au plus grand nombre.
Alors contacter la rédaction ou proposer des articles
pour les prochains numéros !





Champollion, au secours !!

LIGUE CÔTE D'AZUR **DU JEU D'ÉCHECS**

Tournoi : *D'AZ* Table n° : *1*

Blancs : *bs* Noirs : *bs*

ELO : Club : Club :

Blancs	Noirs	Blancs	Noirs
1.		31.	
2.		32.	
3.		33.	
4.		34.	
5.		35.	
6.		36.	
7.		37.	
8.		38.	
9.		39.	
10.		40.	
11.		41.	
12.		42.	
13.		43.	
14.		44.	
15.		45.	
16.		46.	
17.		47.	
18.		48.	
19.		49.	
20.		50.	
21.		51.	
22.		52.	
23.		53.	
24.		54.	
25.		55.	
26.		56.	
27.		57.	
28.		58.	
29.		59.	
30.		60.	

LE DAMIER DE L'OPERA

BP 100-01541 MONTROUIL cedex
 Tél. 01 55 54 08 88 - Fax. 01 55 54 08 87
 Matériel d'échecs, livres, agendas, jeux électroniques, vidéos échecs...
 Catalogue gratuit sur demande au 01 55 58 08 88

Voici un exemple de feuille de partie qui pour le commun des mortels ne semble pas remplir les obligations des règles du jeu :

Article 8 : La notation des coups
8.1 Pendant la partie, chaque joueur doit noter ses propres coups et ceux de son adversaire, **d'une façon correcte, coup après coup, aussi clairement et lisiblement que possible, en notation algébrique** (Annexe E), sur la feuille de partie prévue pour la compétition...

En cas d'infraction à l'article 8, l'arbitre peut sanctionner le joueur s'il n'arrive pas à déchiffrer les hiéroglyphes.

Voici le début de la partie :

1.d4 ♖f6 2.c4 e6 3.♗f3 c5 4.g3 cxd4
 5.♗xd4 ♙b4+ 6.♙d2 ♙e7 7.♙g2 0-0 8.0-0
 a6 9.♗c3 ♗c6 10.♙f4 ♗xd4 11.♙xd4 d6
 12.♙d3 ♗h5 13.♙e3 ♙c7 14.♙ac1 ♗f6
 15.♙fd1 ♗g4 16.♙f4 ♗e5 17.♙b1 ♗g6
 18.♙e3 ♙d7 19.b3 ♙ab8 20.f4 ♙fd8 21.♙f2
 ♙e8 22.h4 ♙f8 23.♗e4 ♙e7 24.♗g5 h6
 25.♗f3 ♗f8 26.e4 ♗d7 27.b4 b6 28.a3 ♗f6
 29.♙d3 ♗g4 30.♙d4 e5 31.♙b2 ♙f6 32.♙h3
 ♙a4 suite illisible 1/2-1/2

A vous de déchiffrer la suite !

Au passage, nous pouvons remercier les bénévoles qui saisissent les parties du Championnat de France des clubs.



Le statut juridique, fiscal et social de l'arbitre sportif après la promulgation de la loi n°2006-1294 du 23/10/06

Par Wilhem Damour

La pratique sportive ne peut se concevoir sans arbitre. Or, paradoxalement, celui qui assure une mission essentielle de police de l'ordre sportif (en vérifiant que le match se déroule conformément aux règles de jeu de la discipline et en garantissant la mise en œuvre du corpus normatif édicté par la fédération sportive) n'avait jusqu'alors aucun statut spécifique. Cet « oubli » est dorénavant réparé, à la grande satisfaction de l'Association Française du Corps Arbitral Multisports (AFCAM), avec la promulgation de la loi n°2006-1294 du 23/10/06 et la publication du décret n°2007-969 du 15/05/07, textes qui dotent le corps arbitral d'un véritable statut juridique, fiscal et social, en :

- garantissant la présence d'arbitres indépendants afin d'assurer le bon déroulement des compétitions sportives ;
- permettant aux personnes désireuses de pratiquer l'arbitrage, de s'y adonner en étant protégées au plan pénal contre les infractions d'atteinte aux personnes ;
- donnant aux arbitres une sécurité sur le plan fiscal et social, tout en étant indemnisés au titre de cette participation à la compétition sportive à la hauteur de leur intervention.

1- Le statut juridique

La loi n°2006-1294 du 23/10/06 portant diverses dispositions relatives aux arbitres complète le titre I du livre II du code du sport par l'ajout d'un chapitre III « Autres dispositions applicables aux sportifs » composé de trois articles :

- **l'article L 223-1** selon lequel **les arbitres exercent leur mission en toute indépendance et impartialité**, dans le respect des règlements édictés par la fédération sportive compétente pour la discipline et auprès de laquelle ils sont licenciés. Comme garants de la règle du jeu, les arbitres ne reçoivent d'ordre de personne. Le corollaire logique de cette indépendance est l'impartialité dont ils doivent faire montre dans l'application pratique des règlements édictés par la fédération à laquelle ils appartiennent ;

- **l'article L 223-2** selon lequel **les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service publique** et, à ce titre, bénéficient d'une protection pénale spécifique. Les violences ou les menaces à l'encontre des arbitres, dans l'exercice de leur mission, seront désormais considérées comme des menaces ou violences aggravées, passibles des peines renforcées prévues par le code pénal. A titre d'exemple, le cas de violences volontaires ayant entraîné une incapacité totale de travail pendant huit jours est passible de trois ans d'emprisonnement et de 4 500 euros d'amende pour le droit commun prévu à l'article 222-11 du code pénal, alors que les mêmes faits commis à l'encontre d'une personne chargée d'une mission de service public sont réprimés à hauteur de cinq ans de prison et de 75 000 euros d'amende selon les termes de l'article 222-12 du même code ;

- **l'article L 223-3** selon lequel **les arbitres ne peuvent être regardés, dans l'accomplissement de leur mission, comme liés à la fédération par un lien de subordination caractéristique d'un contrat de travail** (pour la Cour de cassation, le lien de subordination est caractérisé par l'exécution d'un travail sous l'autorité d'un employeur qui a le pouvoir de donner des ordres et des directives, d'en contrôler l'exécution et de sanctionner les manquements de son subordonné). **Au regard du code du travail, l'arbitre ne peut plus être considéré comme un salarié de la fédération mais comme un travailleur indépendant.** Le choix opéré en faveur du statut de travailleur indépendant au détriment de celui de salarié met un terme aux incertitudes jurisprudentielles qui avaient permis, par exemple, le 6 juillet 2006 au conseil de prud'hommes de Nantes de condamner la Fédération Française de Football à verser 30 000 euros au titre de dommages-intérêts pour « licenciement sans cause réelle et sérieuse » à un ancien arbitre de haut niveau relégué en National (reconnaissant en cela sa qualité de salarié de la fédération !). Celui-ci, qui avait arbitré en L1 de 1999 à 2002, avant d'être rétrogradé en L2 puis en National, estimait que sa rétrogradation lui avait fait perdre environ 60% de ses revenus, soit une somme comprise entre 70.000 à 80.000 euros par an (à titre d'information un arbitre de L1 reçoit aujourd'hui 3 200 euros par match !)

2- Le statut fiscal

Dorénavant, selon l'article 92-2-6° du code général des impôts, **les sommes et indemnités perçues par les arbitres**, au titre de la mission arbitrale mentionnée à l'article L 223-1 du code du sport, **sont considérées comme revenus assimilés aux bénéfices non commerciaux (BNC)**. Cette disposition, cohérente avec l'absence de lien de subordination à l'égard de la fédération sportive, **place les arbitres dans la catégorie des travailleurs indépendants.**

On notera avec intérêt que **lorsque le montant total des sommes et indemnités perçues par les arbitres mentionnées au 6° du 2 de l'article 92 du code général des impôts est inférieur, pour l'année civile, à une somme plafonnée à 14.5% du montant annuel du plafond de la sécurité sociale, ces sommes et indemnités sont exonérées d'impôt sur le revenu** (dispositions applicables aux revenus perçus à compter du 1er janvier 2007). Ainsi l'arbitre qui percevra moins de 4 667 euros (14.5% de 32 184€, plafond annuel de la sécurité sociale pour 2007) au titre de ses activités d'arbitrage ne paiera aucun impôt sur ces sommes, en 2008, au titre des revenus 2007.

3- Le statut social

Depuis le 1er janvier 2007 et conformément aux dispositions de la loi n°2006-1294, **les arbitres sont affiliés**, en application de l'article L 311-3-29° du code de la sécurité sociale, **au régime général de la sécurité sociale** et, à ce titre, sont **redevables des cotisations sociales** prévues à l'article L 311-1 du même code. (bien qu'ils soient assimilés salariés au sens de la sécurité sociale, les arbitres ne sont par pour autant liés à la fédération par un lien de subordination !). Néanmoins, et fort heureusement, l'assiette des cotisations et contributions sociales dues sur les rémunérations de l'activité arbitrale fait l'objet de dispositions spécifiques. Deux hypothèses sont à envisager :

- **les sommes perçues par l'arbitre n'excèdent pas, sur une année civile, une somme égale à 14.5% du plafond annuel de la sécurité sociale (soit 4 667 euros pour l'année 2007)** : celles-ci ne sont pas soumises aux cotisations de la sécurité sociale, ni à Contribution Sociale Généralisée (CSG) et à Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS). On notera que la franchise s'apprécie sur l'année civile, quels que soient le nombre et la durée des manifestations sportives (l'annualisation du dispositif, qui se substitue à la formule mensuelle limitée aux cinq premières manifestations prend mieux en compte la spécificité de l'activité sportive, voir les OPEN d'échecs de 9 jours !). Par ailleurs, il n'y a pas lieu, pour l'appréciation de la franchise, de faire de distinction selon que la mission arbitrale est exercée dans le cadre d'une manifestation organisée par une fédération sportive délégataire ou agréée, une association sportive ou un organisateur privé;

- **les sommes perçues par l'arbitre excèdent, sur une année civile, une somme égale à 14.5% du plafond annuel de la sécurité sociale** : les sommes versées, à l'exception de celles ayant un caractère professionnel, sont soumises à cotisations et contributions sociales dans les conditions de droit commun. Le décret n°2007-969 du 15/05/07 et la lettre circulaire n°2007-080 de l'Agence Centrale des Organismes de Sécurité Sociale (ACOSS) du 7/06/07 précisent les obligations déclaratives et de versement qui doivent être remplies dans ce cas :

- **Qui doit déclarer et verser ?** Les obligations déclaratives et le versement des cotisations et contributions incombent aux seules fédérations sportives ou à leurs organes déconcentrés (article D 241-15 du code de la sécurité sociale). Aussi lorsque le montant total des sommes perçues par un arbitre dépasse 14,5% du plafond annuel de la sécurité sociale, celui-ci en informe, sans délai, la fédération (l'organe déconcentré) dont il relève, et lui communique l'ensemble des sommes perçues ainsi que l'identité des organismes les ayant versées (article D 241-16 du code de la sécurité sociale).

Si le dépassement de la franchise est lié à des sommes non versées par la fédération ou son organe déconcentré, celle-ci (celui-ci) reste à l'égard de l'organisme de recouvrement juridiquement responsable de la déclaration et du versement des cotisations. Il lui appartient donc de répartir le montant des cotisations et contributions sociales dues entre les différents organismes payeurs, à charge pour ces derniers de verser à la fédération (l'organe déconcentré) les sommes correspondantes. En cas de non paiement, la fédération (l'organe déconcentré) s'acquitte de l'entier paiement, puis engage une action en remboursement des sommes versées (article D 241-17 du code de la sécurité sociale).

Afin de s'assurer ou non du dépassement de la franchise, ou pour renseigner un éventuel contrôle de l'URSSAF, chaque arbitre doit tenir à jour, pour chaque année civile, un document, qui devra être conservé 3 ans et mis à disposition de la fédération ou de son organe déconcentré sur simple demande, recensant l'ensemble des sommes perçues pour chaque évènement au titre de leur mission arbitrale (article D 241-19 du code de la sécurité sociale).

- Quand et comment déclarer ?

La déclaration des cotisations et contributions est effectuée trimestriellement, au moyen du Bordereau Récapitulatif de Cotisations (BRC) ou de la Déclaration Unifiée de Cotisations Sociales (DUCS). La rémunération versée aux arbitres doit être déclarée au moyens des Codes type de Personnel (CTP) utilisés habituellement : code 100 pour les cotisations de sécurité sociale, code 236 pour le Fonds National d'Aide au Logement (FNAL) du sur la totalité du salaire, le code 260 pour la CSG/CRDS et le code 900 pour le versement transport. A noter qu'en l'absence de définition d'un taux de cotisation pour la couverture du risque Accident du Travail (AT) spécifique aux arbitres, le taux de cotisation AT sera celui notifié à la fédération ou son organe déconcentré.

- Quand et comment verser ?

Le versement des cotisations et contributions, qui est effectué trimestriellement, intervient au cours du mois civil suivant le trimestre au cours duquel les rémunérations perçues au titre des missions arbitrales ont été versées et à la date d'échéance de paiement applicable à la fédération sportive ou à son organe déconcentré (article D 241-18 du code de la sécurité sociale).

En conclusion, on notera que si **ces nouveaux textes dotent les arbitres d'un encadrement juridique clair et pérenne**, ce qui permet de renforcer l'attractivité de la mission arbitrale, **ils créent également des obligations nouvelles à la charge des fédérations sportives ou de leurs organes déconcentrés**. Les opérations de contrôle comptable étant diligentées au niveau de la fédération ou de son organe déconcentré (à cet effet la fédération ou son organe déconcentré tiennent à la disposition des agents de contrôle la liste des arbitres licenciés), il reviendra à celle-ci (celui-ci) de justifier, pour chaque arbitre, que les sommes auxquelles la franchise a été appliquée y ouvraient effectivement droit. Par ailleurs, la franchise étant liée à la personne de l'arbitre et à son activité tout au long de l'année, le bénéfice de celle-ci sera subordonné à la vérification par la fédération ou son organe déconcentré de la situation individuelle de l'arbitre. A bon entendeur...

Wilhem DAMOUR
Professeur agrégé
Président de la Commission Fédérale de Discipline
AF4

Textes de références

* Loi n°2006-1294 du 23 octobre 2006 portant diverses dispositions relatives aux arbitres, JO n° 247 du 24 octobre 2006 (<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MJSX0609403L>)

* Décret n° 2007-969 du 15 mai 2007 relatif aux obligations de déclaration et de versement des cotisations et contributions de sécurité sociale au titre des sommes versées aux arbitres et juges sportifs, JO n° 113 du 16 mai 2007 (<http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=SANS0721644D>)

* Lettre circulaire n°2007-080 du 7/06/2007 (ACOSS, Direction de la réglementation du recouvrement et du service) http://www.urssaf.fr/profil/experts/documentation/circulaires_acoss/2eme_trimestre_2007_01.html



Question pratique pour la déclaration d'impôt des arbitres :

- les gains sont à déclarer dans les BNC et ne sont pas imposables jusqu'à la limite des 14,5% du plafond SS. Mais comment dire cela aux impôts que ces BNC sont dus à notre activité d'arbitre ?

Réponse :

Il faut joindre à ta déclaration 2042 (déclaration de revenus) les justificatifs pour attester de ta situation, tout simplement. Si tu as un doute, tu appelles ton inspecteur (trice !) et tu auras la réponse.

Le fait de joindre un justificatif permet d'éviter une demande de renseignements éventuels.



Rubrique à Brac

l'AI Emmanuel Variniac recherche des parties et anecdotes sur des demandes de nulles par répétitions de la positions (surtout des demandes refusées par les arbitres). Vous pouvez l'aider en lui écrivant par mail à emmanuel.variniac@laposte.net . Merci pour lui.

Si vous voulez protester contre le changement de nom des « french fries » aux States, vous pouvez parler de “Grille de Progression” au lieu de Grille américaine. Erick Mouret travaillerait pour une version spécifique de Big Daddy 4.0, sortie le 1^{er} avril 2008 ☺

l'Astuce pour PAPI 3.1 : Les Scores asymétriques

Comme tout bon arbitre, vous connaissez l'existence de ces animaux étranges. Bien que très rares, ce ne sont pas des chimères et en gérant vos appariements par l'informatique, vous devez savoir comment agir.

Prenons l'exemple du tournoi suivant :

Table 8, le joueur menant les blancs massacre son adversaire avec plaisir et il ne lui reste qu'à porter le mat Quand son téléphone portable sonne (Ah c'est ça être président, il y a

toujours des gens pour vous appelez pensant que vous n'êtes pas occupé déjà !) ☹

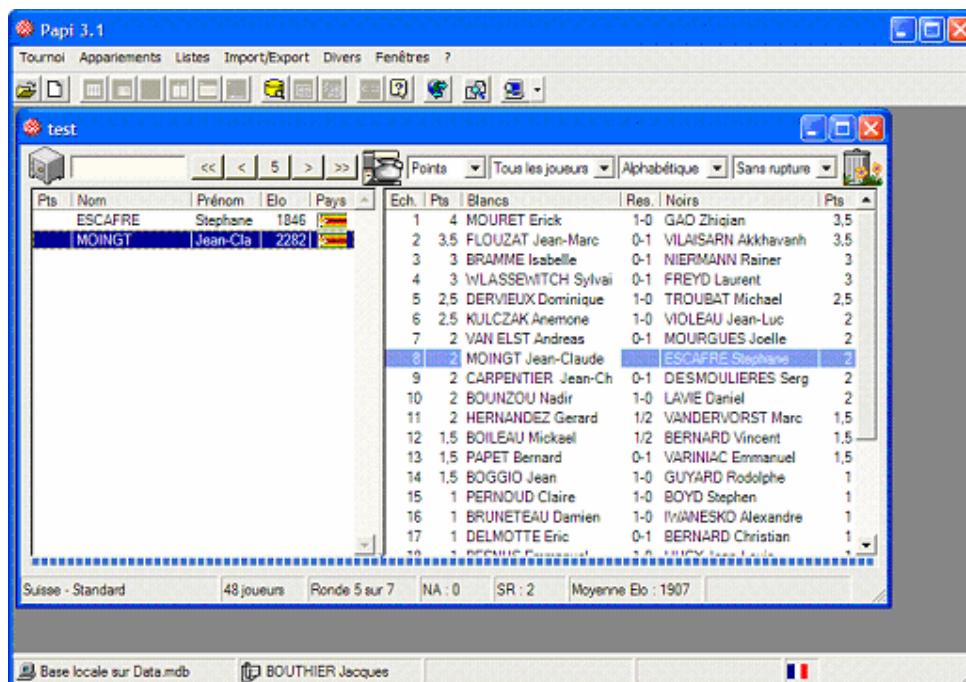
Les Blancs ont donc mérité de perdre mais les Noirs ne sont plus en position de gagner (Faut dire que le joueur menant les Noirs aurait mieux faire d'arbitrer !)

Pts	Nom	Prénom	Elo	Pays	Ech	Pts	Blancs	Res	Noirs	Pts
1	4	MOURET Erick					1-0		GAO Zhiqian	3,5
2	3,5	FLOUZAT Jean-Marc					0-1		VILASARN Akkavanh	3,5
3	3	BRAMME Isabelle					0-1		NIERMANN Rainer	3
4	3	WLASSEWITCH Sylvai					0-1		FREYD Laurent	3
5	2,5	DERVIEUX Dominique					1-0		TROUBAT Michael	2,5
6	2,5	KULCZAK Anemone					1-0		VIOLEAU Jean-Luc	2
7	2	VAN ELST Andreas					0-1		MOURGUES Joelle	2
8	2	MOINGT Jean-Claude					2-1		ESCAFRE Stéphane	2
9	2	CARPENTIER Jean-Ch					0-1		DESMOULIERES Serg	2
10	2	BOUNZOU Nadir					1-0		LAVIE Daniel	2
11	2	HERNANDEZ Gerard					1/2		VANDERVORST Marc	1,5
12	1,5	BOILEAU Mickael					1/2		BERNARD Vincent	1,5
13	1,5	PAPET Bernard					0-1		VARINIAC Emmanuel	1,5
14	1,5	BOGGIO Jean					1-0		GUYARD Rodolphe	1
15	1	PERNOUD Claire					1-0		BOYD Stephen	1
16	1	BRUNETEAU Damien					1-0		IVANESKO Alexandre	1
17	1	DELMOTTE Eric					0-1		BERNARD Christian	1

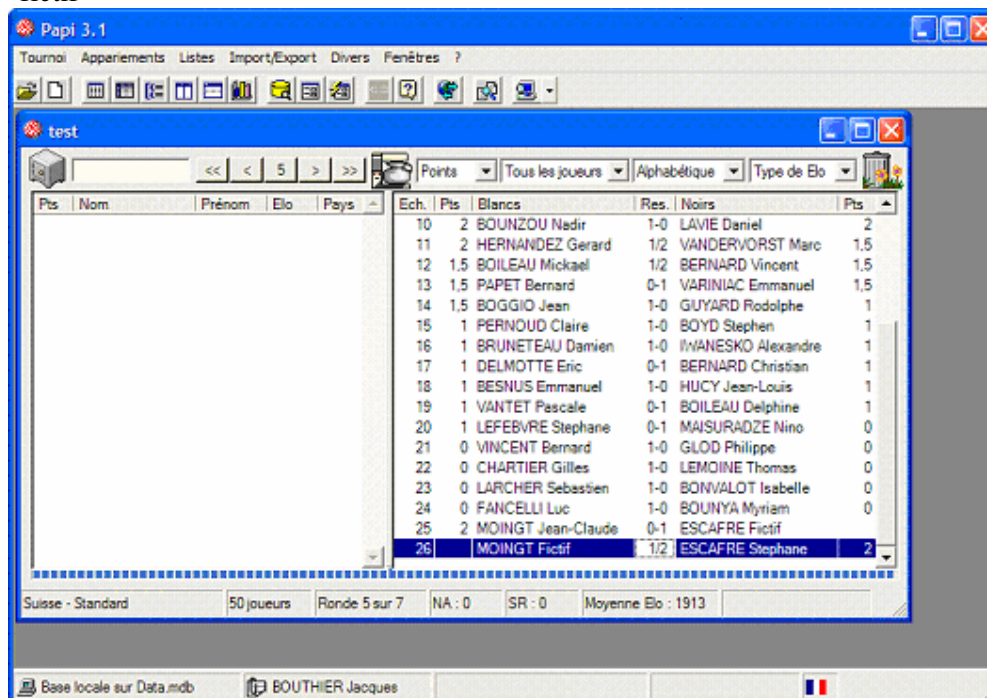
Votre bon sens d'arbitre (essentiel le bon sens dans votre fonction !) vous intime l'envie de donner le score 0-1/2 mais comment faire, PAPI ne propose pas (encore ?) de score asymétrique dans ses choix ?

Voilà :

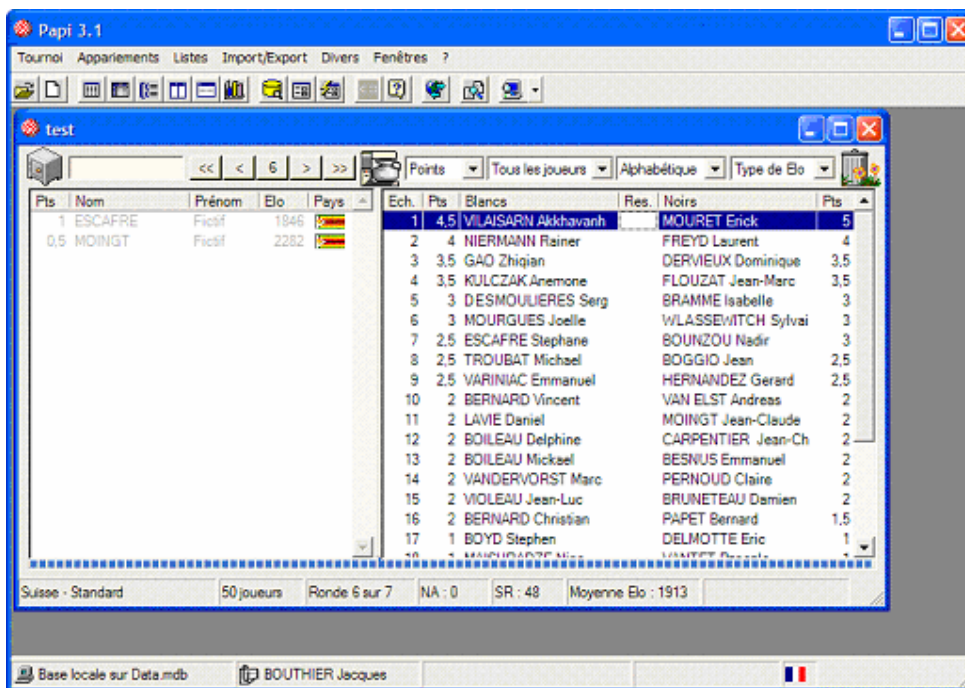
- Créer deux joueurs fictifs, avec les mêmes noms que les joueurs de la table incriminée. Attention ! Il n'est pas possible de les récupérer dans la base des joueurs (F3) car ils participent déjà au tournoi évidemment, il faut les créer manuellement (F5)



- Désappairer la table concernée puis appairer deux tables entre joueurs réels et joueurs fictifs (pour visualiser l'opération, les joueurs fictifs ont leur prénom remplacé par 'fictif')



- Voilà les **bons scores affectés** aux deux joueurs. Il reste à sortir du tournoi les deux joueurs fictifs et à vérifier les appariements restants du tournoi afin que les deux joueurs ne se rencontrent pas de nouveau ! En effet pour PAPI, par l'artifice des joueurs fictifs, ils ne se sont pas rencontrés et donc sont susceptibles de l'être dans le futur. Si c'est le cas proposé par PAPI, il vous faudra alors modifier les appariements, ce que vous ferez sans problème, connaissant les règles du système suisse sur le bout des doigts ☺



□ La DNA a créé le titre d'arbitre jeune. Le premier à se distinguer particulièrement est Richard WEINTRAUB du club de Villepinte qui a fait partie de l'équipe d'arbitrage des championnats de demi-ligue Ile de France Est (Equipe d'arbitres : Xavier RUBINI, Guy BELLAICHE, Carine COUDRAY et Richard WEINTRAUB). Félicitation à lui !

Liste des 9 arbitres titrés au 1^{er} janvier 2008

NrFFE	Nom et Prénom	Niveau	Club
X10714	BALDUCCHI Francois MAIL	Arbitre Jeune	Corsica Chess Club
U11862	BELLAICHE Xavier	Arbitre Jeune	Cercle d'Echecs de Villepinte
Y03646	BERGER Guillaume MAIL	Arbitre Jeune	C.Echecs du Jura Dolois
Y11790	COMITI Tony MAIL	Arbitre Jeune	Echecs-Club Ajaccien
X00192	GIL Ludovic MAIL	Arbitre Jeune	Corsica Chess Club
X01326	LOISEAU Quentin	Arbitre Jeune	Chess 2000 Chaumont
Z21392	MINAUD Emily MAIL	Arbitre Jeune	Echiquier Ledonien
V04938	TESTA Stephane MAIL	Arbitre Jeune	Cercle d'Echecs de Villepinte
Y02297	WEINTRAUB Richard	Arbitre Jeune	Cercle d'Echecs de Villepinte

Retour d'expérience de la part d'un arbitre sur l'encadrement de la proposition de nulle
Lors de l'Open de Mont-de-Marsan en décembre dernier, la proposition de nulle par consentement mutuel n'était pas possible avant un temps de jeu minimum et/ou un nombre de coups. L'arbitre AF2 Jean-Marc Morel nous donne son opinion après le tournoi :

Pour la nulle sur accord de l'arbitre , les "petits "ont bien joué le jeu et m'ont appelé à chaque fois après de beaux combats pour que je valide la nulle (répétition 3 fois , ou position clairement égale avec peu de matériel), les maîtres sont plus malins et ont répété 3 fois la position (sans se consulter directement?) puis en m'expliquant en bulgare ou espagnol (le plus souvent dans un anglais ...de chez nous) que le cavalier doit chasser le fou f4 qui contrôle b8 par Ch5 mais le cavalier ne peut rester à la bande etc...Sauf à la dernière ronde, où ils ont essayé de gagner en refusant la nulle dans une position complexe avec 30 secondes à la pendule...Difficile de suivre leur tactique.

Beaucoup de joueurs ont apprécié cette initiative et accepté cette contrainte car ils sont en général "pour "le combat sur l'échiquier avec plein de spectateurs autour...

Je reste toutefois un peu sur ma faim (contre les maîtres) et j'ai proposé à l'organisateur une version "hard" pour les 8 premiers du général pour le 5ème open de l'année prochaine...Des prix proportionnels aux points obtenus au classement: style 130€ par point au 1er du général; 100€ au second; 80€ au 3ème etc, on verra s'il suivra ce conseil pour notre combat contre les nulles de salon ou autres ..Nous serons peut être des précurseurs dans ce domaine, du moins je l'espère.

Consoeurs et confrères, faites nous également partager vos expériences d'arbitrage !

Complément sur les réglages de pendules électroniques parus dans le BAF précédent : la Saitek Game Clock II :

Réglage de la cadence 1h40 + 30 sec pour 40 coups puis rajout de 40 min + 30 sec (cadence interclubs cette saison) sur une pendule Saitek Game Clock II

1) Sous la pendule, mettre le bouton sur go et l'autre sur modify

2) Si les écrans clignotent à l'allumage, laisser le doigt appuyé 3 secondes sur le bouton

Pause pour reseter la pendule

3) Cette pendule n'ayant pas de cadence similaire a celle dont nous avons besoin, on va modifier la cadence World du mode Tournament de manière a obtenir notre réglage.

Appuyer sur le bouton tournament 4 fois pour afficher la cadence World soit l'affichage :1:40 (add after) à gauche et 40 (add after move) à droite. Cette cadence est en fait la succession de 3 minuterie : la première (Primary, voir le curseur triangulaire sur l'écran de droite qui indique sur quelle minuterie on se trouve) de 1h40mn pour 40 cps avec un ajout de 30s/cps, la seconde (secondary, que l'on atteint en appuyant sur Next) de 50mn pour 20 cps avec un ajout de 30s/cps et la troisième (tertiary) de 10 mn pour ALL (le reste) avec un ajout de 30s/cps. Donc pour notre cadence, la première minuterie nous convient, par contre la seconde ne nous est pas nécessaire, on la règlera a 0 et la troisième devra être modifiée aussi.

Le réglage

4) appuyer sur adjust pour accéder au modification puis 10 fois sur set pour faire clignoter le premier zéro de la seconde minuterie. Mettre tout a 0, en se servant de set pour se déplacer et adjust pour régler les valeurs. Une fois modifié, on aura 00 :00 add after à gauche et 00 add after move à droite. Maintenant à la troisième minuterie, il faut la transformer le 00 :10 en 00 :40 Ainsi la cadence est réglée, il ne reste plus qu'a sauvegarder ça pour ne pas avoir a la régler a chaque fois.

La nouvelle cadence sera appelée en appuyant sur User

La pendule toujours en modification, appuyer sur set puis sur user (en respectant cet ordre), tout en laissant les deux boutons appuyés en même temps jusqu'au bip sonore. Là, plus rien ne clignote et est affiché 1:40 (add after) à gauche ainsi que 40 (add after move) à droite. La nouvelle cadence est réglée et mémorisée.



Liste des codes pays

Quel est le “code-pays” adopté officiellement par la FIDE pour un ressortissant de Sainte-Lucie ? LCA, bien sûr ! Hem... Encore fallait-il le savoir !

Voici une liste des codes des principales fédérations membres de la FIDE.. ou qui aspirent à le devenir. Cela peut servir lors de l’écriture de rapports techniques.

Code	Drapeau/Pays	Code	Drapeau/Pays
AFG	 Afghanistan	CAY	 Îles Caïmanes
AHO	 Antilles néerlandaises	CGO	 Congo-Brazzaville
ALB	 Albanie	CHA	 Tchad
ALG	 Algérie	CHI	 Chili
AND	 Andorre	CHN	 Chine, République populaire de
ANG	 Angola	CIV	 Côte d'Ivoire
ANT	 Antigua-et-Barbuda	CMR	 Cameroun
ARG	 Argentine	COD	 RD Congo
ARM	 Arménie	COK	 Îles Cook
ARU	 Aruba	COL	 Colombie
ASA	 Samoa américaines	COM	 Comores
AUS	 Australie	CPV	 Cap-Vert
AUT	 Autriche	CRC	 Costa Rica
AZE	 Azerbaïdjan	CRO	 Croatie
BAH	 Bahamas	CUB	 Cuba
BAN	 Bangladesh	CYP	 Chypre
BAR	 Barbade	CZE	 République tchèque
BDI	 Burundi	DEN	 Danemark
BEL	 Belgique	DJI	 Djibouti
BEN	 Bénin	DMA	 Dominique
BER	 Bermudes	DOM	 République dominicaine
BHU	 Bhoutan	ECU	 Équateur
BIH	 Bosnie-Herzégovine	EGY	 Égypte
BIZ	 Belize	ERI	 Érythrée
BLR	 Biélorussie	ESA	 Salvador, El
BOL	 Bolivie	ESP	 Espagne
BOT	 Botswana	EST	 Estonie
BRA	 Brésil	ETH	 Éthiopie
BRN	 Bahreïn	FIJ	 Fidji
BRU	 Brunei	FIN	 Finlande
BUL	 Bulgarie	FRA	 France
BUR	 Burkina Faso	FSM	 Micronésie
CAF	 Centrafrique	GAB	 Gabon
CAM	 Cambodge	GAM	 Gambie
CAN	 Canada		

Code	Drapeau/Pays	Code	Drapeau/Pays
GBS	 Guinée-Bissau	MAR	 Maroc
GEO	 Géorgie	MAS	 Malaisie
GEQ	 Guinée équatoriale	MAW	 Malawi
GER	 Allemagne	MDA	 Moldavie / (République de Moldova)
GHA	 Ghana	MDV	 Maldives
GRE	 Grèce	MEX	 Mexique
GRN	 Grenade	MGL	 Mongolie
GUA	 Guatemala	MKD	 Macédoine, Ex-république yougoslave de
GUI	 Guinée	MLI	 Mali
GUM	 Guam	MLT	 Malte
GUY	 Guyana	MNE	 Monténégro
HAI	 Haïti	MON	 Monaco
HKG	 Hong Kong	MOZ	 Mozambique
HON	 Honduras	MRI	 Maurice
HUN	 Hongrie	MTN	 Mauritanie
INA	 Indonésie	MYA	 Birmanie / (Myanmar)
IND	 Inde	NAM	 Namibie
IRI	 Iran	NCA	 Nicaragua
IRL	 Irlande	NED	 Pays-Bas
IRQ	 Irak	NEP	 Népal
ISL	 Islande	NGR	 Nigeria
ISR	 Israël	NIG	 Niger
ISV	 Îles Vierges américaines	NOR	 Norvège
ITA	 Italie	NRU	 Nauru
IVB	 Îles Vierges britanniques	NZL	 Nouvelle-Zélande
JAM	 Jamaïque	OMA	 Oman
JOR	 Jordanie	PAK	 Pakistan
JPN	 Japon	PAN	 Panamá
KAZ	 Kazakhstan	PAR	 Paraguay
KEN	 Kenya	PER	 Pérou
KGZ	 Kirghizistan	PHI	 Philippines
KIR	 Kiribati	PLE	 Palestine
KOR	 Corée du Sud / (République de Corée)	PLW	 Palaos
KSA	 Arabie saoudite	PNG	 Papouasie-Nouvelle-Guinée
KUW	 Koweït	POL	 Pologne
LAO	 Laos / (République démocratique populaire lao)	PRK	 Corée du Nord / (République populaire démocratique de Corée)
LAT	 Lettonie	POR	 Portugal
LBA	 Libye / (Jamahiriya arabe libyenne)	PUR	 Porto Rico
LBR	 Libéria	QAT	 Qatar
LCA	 Sainte-Lucie	ROU	 Roumanie
LES	 Lesotho	RSA	 Afrique du Sud
LIB	 Liban	RUS	 Russie, Fédération de
LIE	 Liechtenstein	RWA	 Rwanda
LTU	 Lituanie	SAM	 Samoa
LUX	 Luxembourg	SEN	 Sénégal

Code	Drapeau/Pays	Code	Drapeau/Pays
MAD	 Madagascar	SEY	 Seychelles
SIN	 Singapour	TGA	 Tonga
SKN	 Saint-Christophe-et-Niévès / (Saint-Kitts-et-Nevis)	THA	 Thaïlande
SLE	 Sierra Leone	TJK	 Tadjikistan
SLO	 Slovénie	TKM	 Turkménistan
SMR	 Saint-Marin	TLS	 Timor oriental / (Timor-Leste)
SOL	 Îles Salomon	TOG	 Togo
SOM	 Somalie	TPE	 Chinese Taipei
SRB	 Serbie	TRI	 Trinité-et-Tobago
SRI	 Sri Lanka	TUN	 Tunisie
STP	 São Tomé-et-Principe	TUR	 Turquie
SUD	 Soudan	UAE	 Émirats arabes unis
SUI	 Suisse	UGA	 Ouganda
SUR	 Suriname	UKR	 Ukraine
SVK	 Slovaquie	URU	 Uruguay
SWE	 Suède	USA	 États-Unis
SWZ	 Swaziland	UZB	 Ouzbékistan
SYR	 Syrie / (République arabe syrienne)	VAN	 Vanuatu
TAN	 Tanzanie , République-Unie de	VEN	 Venezuela
ENG	Angleterre	VIE	 Viêt Nam
WLS	Pays de Galles	VIN	 Saint-Vincent-et-les Grenadines
SCO	Ecosse	YEM	 Yémen
ZAM	Zambie	ZIM	 Zimbabwe



Pendules "Silver" : mode d'emploi

Ces pendules sont celles qui bénéficient du label "European Chess Union". En effet, ce sont les pendules officielles de l'ECU. D'une prise en main relativement complexes, elles sont au final assez agréables à utiliser et disposent surtout de fonctions pratiques que l'on ne trouve pas forcément facilement sur les autres modèles de pendules. Par exemple :

- accès facile au nombre de coups joués en cours de partie
- diodes clignotantes indiquant le joueur au trait (comportement désactivable)
- buzzer désactivable pour signaler la chute du drapeau
- édition de modes ad hoc aussi riche de possibilités que pour les pendules DGT
- ajout de temps ou pénalités en cours de partie.

Dans la suite, on trouvera un petit manuel rapide à l'usage des arbitres (et des autres), pour une prise en main rapide et efficace de ces pendules, utilisables en toute occasion (tournoi Open, rondes d'interclubs, etc).

Sommaire :

- 1°) Pendule et boutons
- 2°) Modes préprogrammés
- 3°) Enregistrement d'une cadence *ad hoc*
- 3°bis) Note sur l'enregistrement de cadences Fischer
- 4°) Déroulement normal d'une partie
- 5°) Interventions en cours de partie
- 6°) Important !! Affichage différé de l'ajout de temps lors d'un contrôle de temps
- 7°) Diodes, buzzer et autres joyeusetés

=====

1°) Pendule et boutons

On nourrit la pendule "Silver" à l'aide de quatre piles AA (LR6). Elle dispose de cinq boutons en tout, deux en façade et trois sur le dessus. Dans la suite, on utilise systématiquement le même vocabulaire pour les désigner :

- les boutons *Mode* et *Prog* se situent en façade,
- les boutons *Gauche* et *Droit*, sur le haut, désignent les balanciers des deux joueurs, considérés lorsque l'on regarde la pendule de face,
- enfin on désignera par *Milieu* le bouton d'allumage et d'extinction de la pendule (ON/OFF), aussi utilisé pour mettre une partie en pause (appui un peu long). Ce bouton se trouve également sur le dessus de la pendule.

2°) Modes préprogrammés

Lorsqu'on allume la pendule (bouton *Milieu*), on a immédiatement accès à une série de douze modes préenregistrés. Comme on le verra par la suite, chacun de ces douze modes est éditable, c'est-à-dire modifiable.

On fait défiler ces douze modes (plus les rubriques spéciales USER, LED/BUZ, WAIT et MOV/MAN, voir plus loin) en appuyant à chaque fois sur le bouton *Mode*.

Parmi ces modes, on peut en citer quelques uns parmi les plus utiles :

- mode 1 : blitz de 5 min. par joueur
- mode 2 : blitz de 10 min. par joueur
- mode 7 : 2h / 40 coups + 1h K.O.
- mode 9 : blitz Fischer, 3 min. + 2s / coup
- mode 10 : cadence Fischer de tournoi, 3 périodes :
1h40 / 40 coups puis 50 min. pour 20 coups puis 10 min. pour le reste,
avec toujours un incrément de 30 secondes par coup
- mode 12 : cadence Fischer de tournoi, 2 périodes :
1h30 pour 40 coups puis 15 min. pour le reste, incrément de 30s / coup
C'est ce mode qui doit être édité pour le Fischer des interclubs jeunes ou adultes.

3°) Enregistrement d'une cadence *ad hoc*

Ces pendules peuvent garder en mémoire *un* mode non préprogrammé. Il faut insister sur ce point : on ne peut garder simultanément en mémoire plusieurs modes que l'on aura modifiés soi-même.

Comment fait-on pour enregistrer un mode ? Il faut commencer par choisir dans la liste des modes celui qui se rapproche le plus de celui que l'on veut obtenir (essentiellement, choisir entre KO une période, KO deux périodes, Fischer une période, Fischer 2 périodes, etc). Pour ce faire, on appuie plusieurs fois sur *Mode*, jusqu'à ce que le mode désiré nous tombe sous les yeux. Ensuite une fois que l'on a l'affichage de départ, on appuie sur *Prog*. Le chiffre des heures se met alors à clignoter simultanément sur les deux cadrans.

Pour **modifier** le chiffre qui clignote, on appuie sur **Gauche**.

Pour passer à l'édition du **champ suivant**, on appuie sur **Droit**.

Les temps affichés se présentent toujours sous la forme de deux écrans successifs, l'un qui est libellé h:mm (heures, minutes) et l'autre qui est m.ss (dernier chiffre des minutes, secondes).

En appuyant sur *Mode* on fait le cycle suivant : Édition simultanée des deux cadrans -> Édition du cadran gauche seul -> Édition du cadran droit seul -> Édition de la caractéristique suivante du mode en cours de programmation. La "caractéristique suivante", c'est par exemple l'incrément pour la période de temps en cours de programmation, le nombre de coups de ladite période, ou encore la durée de la période de temps suivante.

Lorsqu'on a fini de tout éditer comme il faut, on appuie brièvement sur *Prog*. Cela a pour effet de rappeler quel mode on vient d'éditer. Si l'on était parti du mode "nn", le mode enregistré s'appelle désormais "User nn". C'est sous ce nom qu'on y accédera désormais (mémorisation sauf en cas de changement des piles). Immédiatement ensuite, la pendule affiche les temps de initiaux pour les deux joueurs.

3°bis) Note sur l'enregistrement de cadences Fischer

Lorsqu'on édite une cadence Fischer (en général à partir des modes 10 ou 12), un petit drapeau en haut à gauche du cadran droit vient nous rappeler quelle période nous sommes en train d'éditer. Il prendra la forme d'un, de deux ou de trois petit(s) bâton(s), selon que l'on sera en train d'éditer la première, la deuxième ou bien la troisième période de temps.

Grâce au bouton *Mode*, on circule à travers le cycle suivant :

Temps de la période 1, édition simultanée des deux cadrans -> Temps de la période 1, édition séparée du cadran gauche -> Temps de la période 1, édition séparée du cadran droit -> Nombre de coups de la première période -> Incrément utilisé lors de la première période, édition simultanée des deux cadrans -> Incrément première période, édition séparée du cadran gauche -> Incrément première période, édition séparée du cadran droit -> Temps de la période 2, édition simultanée des deux cadrans -> etc.

Enfin, comme c'est d'usage sur les autres pendules électroniques, indiquer qu'une période dure zéro coup revient à dire que c'est la dernière période de la partie. Point n'est besoin alors d'éditer les périodes suivantes.

Et on rappelle : *Gauche* pour modifier le chiffre qui est en train de clignoter, *Droit* pour passer au chiffre d'à côté.

4°) Déroulement normal d'une partie

Une fois le bon mode sélectionné (il suffit de s'arrêter sur le mode qui convient), on démarre les pendules normalement en appuyant simplement sur l'un des deux balanciers. À tout moment dans la partie, on peut voir d'un coup d'oeil quel est le joueur au trait : petit symbole qui tourne sur l'écran à cristaux liquides du joueur au trait, avec éventuellement sa LED rouge qui clignote (comportement modifiable, voir plus loin).

On a accès au compteur de coups par une simple pression brève sur *Prog*.

Pour mettre la partie en pause, il suffit d'appuyer une seconde sur le bouton *Milieu*, ce qui a pour effet de geler les deux affichages. On reprend en appuyant sur l'un des deux balanciers, mais attention ce sera toujours le joueur au trait avant l'interruption qui reprendra le trait (et dont la pendule s'animera).

Lorsqu'on a terminé la partie, on met en pause puis on appuie deux secondes sur *Mode*, pour retrouver l'affichage des pendules en début de partie.

5°) Interventions en cours de partie

- pour vérifier le compteur de coups : appui bref sur *Prog*

- pour modifier le temps d'un ou des deux joueur(s) : appui long sur *Prog* puis *Gauche* pour modifier, *Droit* pour passer à l'édition du champ suivant (toujours l'affichage h:mm puis m.ss). On utilise *Mode* pour passer du cadran d'un joueur à celui de son adversaire.

- pour modifier le compteur de coups : appui long sur *Prog* puis appui long sur *Mode*, et ensuite *Gauche* décrémente le compteur, tandis que *Droit* l'incrémente.

Qu'on soit en train de modifier le compteur de coups ou les durées de jeu restantes, on appuiera sur *Prog* pour quitter l'édition et revenir à la partie. Évidemment, l'affichage que l'on a alors tient compte des modifications que l'on vient de faire.

Si par contre on constate qu'on s'est trompé en cours de modification, on appuie sur *Milieu*. Cela a pour effet d'annuler les changements et d'éteindre la pendule. Une nouvelle pression sur *Milieu* la rallume et nous montre l'affichage avant modification, donc ce qu'on voulait retrouver.

6°) Important !! Affichage différé de l'ajout de temps lors d'un contrôle de temps

Le réglage par défaut de ces pendules résulte en un comportement inhabituel et, par là, déroutant. En effet, les pendules n'ajoutent le temps "gagné" lors d'un contrôle de temps que lorsque le joueur a épuisé le temps imparti pour la période précédente. Avec ce comportement, on passe donc la barrière des quarante coups, par exemple, sans que rien de notable ne se passe à la pendule.

Nous voulons en général éviter ce comportement, et ajouter automatiquement le temps d'une période dès lors qu'on y rentre, peu importe le temps qui nous reste. Il faudra donc aller (avec *Mode*) sur l'écran présentant des trucs comme MOV+ ou bien MOV-/MAN- (ou +). Ce que nous voulons, c'est avoir l'affichage MOV+. Pour ce faire, on appuie sur *Gauche* pour virer ce vilain MAN du cadran de droite.

Pour les curieux, faire apparaître MAN permet d'attendre la "chute du drapeau" avant d'afficher le temps de la période suivante (si, évidemment, le joueur a bien effectué le nombre de coups nécessaires pour remplir le contrat de la période précédente). Et MAN+ ou MAN-, cela permet d'indiquer si l'on souhaite ou non que l'ajout de temps se fasse simultanément sur les deux pendules, lorsque l'un des adversaires a épuisé son temps pour la période précédente.

7°) Diodes, buzzer et autres joyeusetés

En appuyant sur la touche *Mode* pour faire défiler les différents modes, on tombe sur un écran affichant LED à gauche, BUZ à droite. En appuyant alors sur *Gauche*, on active/désactive le clignotement de la diode rouge signalant quel joueur est au trait, et en appuyant sur *Droit*, on active/désactive le signal sonore indiquant la chute du drapeau.

Attention !! Ces deux réglages ne sont pas modifiables en cours de partie. Il est bon de les vérifier *avant* le début de la partie.

Enfin, on peut aussi, avec WAIT + (utiliser la touche *Mode* pour tomber dessus en parcourant la liste des modes), mettre en fonction le comportement "pendules pour retardataires" : lors d'un open par exemple, la pendule indiquera alors un compte à rebours d'une heure une fois qu'on l'aura lancée (WAIT et la durée d'attente restante s'afficheront). L'indication "WAIT" se trouve bien du côté du joueur absent. Une fois l'heure écoulée, la pendule se bloque. Utile, non ? Et si les deux joueurs se trouvent bien devant l'échiquier dès le début de la partie, pas de panique. Ils peuvent jouer leurs premiers coups comme si de rien n'était. Mais alors, aucun des deux ne doit utiliser plus d'une heure pour son premier coup, ce qu'après tout chacun est libre de faire...

Jean-Baka Domelevo Entfellner, AF4
(La Diagonale du Sud, Montpellier)



Le Rapport Technique Simplifié

ou « le Rapport Ecologique »

Le rapport technique simplifié existe déjà depuis un certain temps mais il est pratiqué plutôt par des arbitres de haut niveau qui ont eux-mêmes trouvé ce procédé logique. A une époque où on se soucie beaucoup de l'environnement, il économise du papier, de l'encre pour votre imprimante et des frais d'envoi.

Comment faire ?

Il faut envoyer votre rapport d'abord par internet. La sauvegarde (boule) PAPI dans les 2 jours suivant la compétition à Stephen BOYD et le rapport technique dans des 7 jours par mail à Stephen BOYD, responsable pour le suivi des résultats stephen.boyd@echecs.asso.fr et à LUC FANCELLI, responsable des tournois, sanctions et titres de la DNA lftsdna@aol.com. Il faut aussi envoyer à Stephen BOYD des éléments indispensables par courrier.

Quels éléments à envoyer à qui ?

A Stephen BOYD stephen.boyd@echecs.asso.fr par mail :

Sauvegarde PAPI
Fichiers en format word ou pdf :
Page de Garde
Règlement Intérieur
Liste des Prix attribués
Les formulaires de Norme (si applicable)
Récapitulatif des participants.

Il est inutile de lui envoyer des fichiers html produits par PAPI qu'il peut produire lui-même (liste des participants, grille américaine, classements...). Il est de même pour les fichiers export FFE et FIDE. Il préfère les exporter lui-même.

A Stephen BOYD – 11, rue de l'Aiglon – 34090 MONTPELLIER par courrier :

La page de garde
Le calcul des droits de l'homologation + le chèque
Les attestations de norme FIDE signés (si applicable)

Il ne faut pas envoyer des licences prises sur place à MONTPELLIER car ça risque d'entraîner des contretemps de saisie de licence. Il faut faire un envoi séparé au siège de la FFE à Saint-Quentin.

A Luc FANCELLI par mail : lftsdna@aol.com

~~Sauvegarde PAPI~~

Fichiers en format word ou pdf **les documents listés sur le formulaire T4bis ou T5bis, soit :**

Page de Garde

Le règlement Intérieur

I2bis – fiche d'indemnisation de l'arbitre

Attestation de Stage Pratique (positive)

La grille américaine

La liste des participants

~~Fiche de Calcul des Droits de l'homologation~~

Si vous lui envoie tout ça par mail pas besoin de lui faire un courrier.

A Luc FANCELLI

Par courrier :

Luc FANCELLI 35B rue de Blaincourt 60660 CIRES LES MELLO

Demandes de Sanction obligatoirement signé

Attestation de Stage Pratique NEGATIVE, obligatoirement signé.



Le Bulletin des Arbitres Fédéraux est votre bulletin.
Vos expériences, vos questions nous intéressent.
Elles peuvent profiter au plus grand nombre.
Alors contacter la rédaction ou proposer des articles
pour les prochains numéros !